Mise à 2x2 voies de la RCEA dans l'Allier

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Montmarault

13 janvier 2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Objet de la réunion

Informer sur le projet d'accélération de la mise à 2 x 2 voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) dans l'Allier par recours à une concession autoroutière en vue de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Sommaire

- Les acteurs du projet
- Avancement du projet
- Présentation du projet
  - Présentation générale de la RCEA, objectifs et périmètre du projet dans l'Allier
  - Les principes d'aménagements
  - Le péage ouvert
- Dossier d'enquête préalable à la DUP
(avec zooms sur le secteur Montmarault-Chemilly)
- Calendrier prévisionnel
- Information – Communication

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Les acteurs du projet

L'État Maître d'ouvrage représenté par :

- **le Préfet de la Région Auvergne, coordonnateur du projet,**

- **la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne (DREAL), Service Maîtrise d'Ouvrage**
  assure le pilotage général de l'opération : concertation, études, procédures

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Les acteurs du projet

- **Le garant du débat public, M. THOMAS**
  veille au bon déroulement de la concertation, de l'information et de la participation du public dans la continuité du débat public qui s'est déroulé fin 2010/début 2011

- **Le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)**
  réalise les études préalables nécessaires à la définition technique du projet

- **L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), la Société SNC LAVALIN**
  en charge de la rédaction du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Avancement du projet

- **Échéances passées :**
  - Débat public : 2010/2011
  - Décision ministérielle du 24 juin 2011
  - Communiqué du ministre du 11 juillet 2013
  - Réalisation du dossier d'enquête publique : 2013/2014
- **En cours 2015**
  - Procédures préalables à l'enquête publique
- **Échéances prévisionnelles :**
  - Enquête publique : janvier/février 2016
  - Décret DUP : début 2017
  - Signature du contrat de concession : mi-2018
  - Études et procédures : 2018/2019
  - Travaux : 2019/2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du projet

Présentation générale de la RCEA :

- **92 km entre le giratoire de Montmarault (A71) et l'échangeur de Digoin**
  91 km dans l'Allier et 1 km en Saône-et-Loire
- **13 échangeurs**
- **En 2015, seulement 1/3 du linéaire aménagé à 2x2 voies**
- **Emprises en section courante déjà acquises pour le doublement de la chaussée existante**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du projet

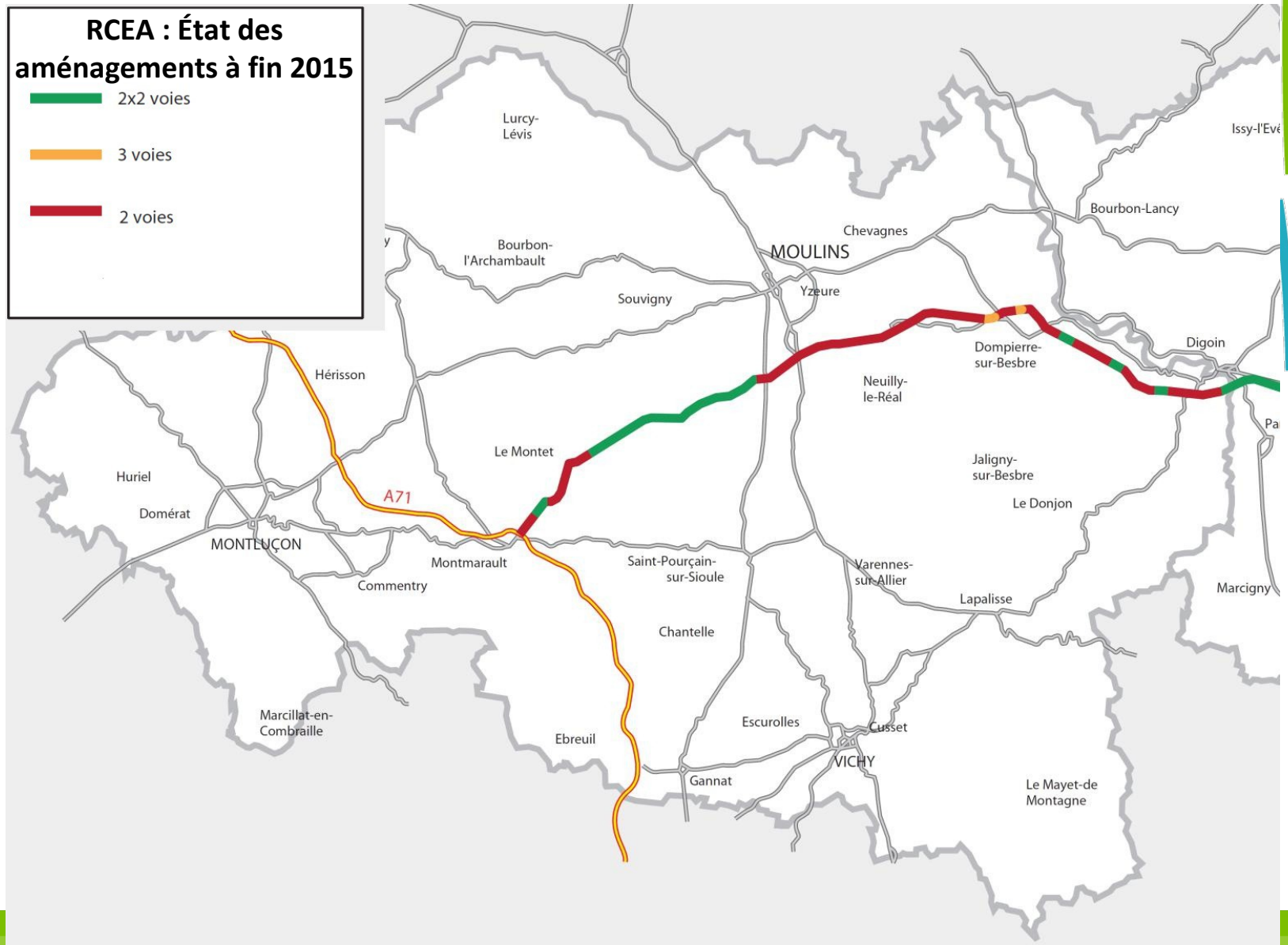

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du projet

Les objectifs du projet :

- **Améliorer la sécurité routière par la mise à 2x2 voies de l'ensemble de l'itinéraire**
- **Améliorer la qualité de service en créant des aires de service et de repos**
- **Favoriser l'attractivité et la desserte des territoires traversés**
- **Prendre en compte les enjeux environnementaux avec l'amélioration de la traversée du Val d'Allier, la mise en place, notamment, de protections acoustiques pour les riverains et en complétant le dispositif de collecte et de traitement des eaux de ruissellement des chaussées**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du projet

- **Périmètre de la DUP :**

Montmarault – Digoin – 92 km -

y compris (échangeur A71/RCEA à Montmarault
échangeur RN7/RCEA à Toulon/Allier

- **Périmètre de la concession :**

Montmarault – Digoin – 92 km -

y compris échangeur RN7/RCEA
non compris échangeur A71/RCEA à Montmarault

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Les principes d'aménagement de la RCEA :

- **Maintien de tous les échangeurs**

- **Aires de repos et de services :**
  - **Cressanges (aire de services nouvelle)**
  - **Dompierre-sur-Besbre (aire de repos nouvelle)**
  - **Pierrefitte-sur-Loire (aire de repos existante agrandie)**

Présentation du projet

Synoptique des aires + capacités Voitures et Poids Lourds

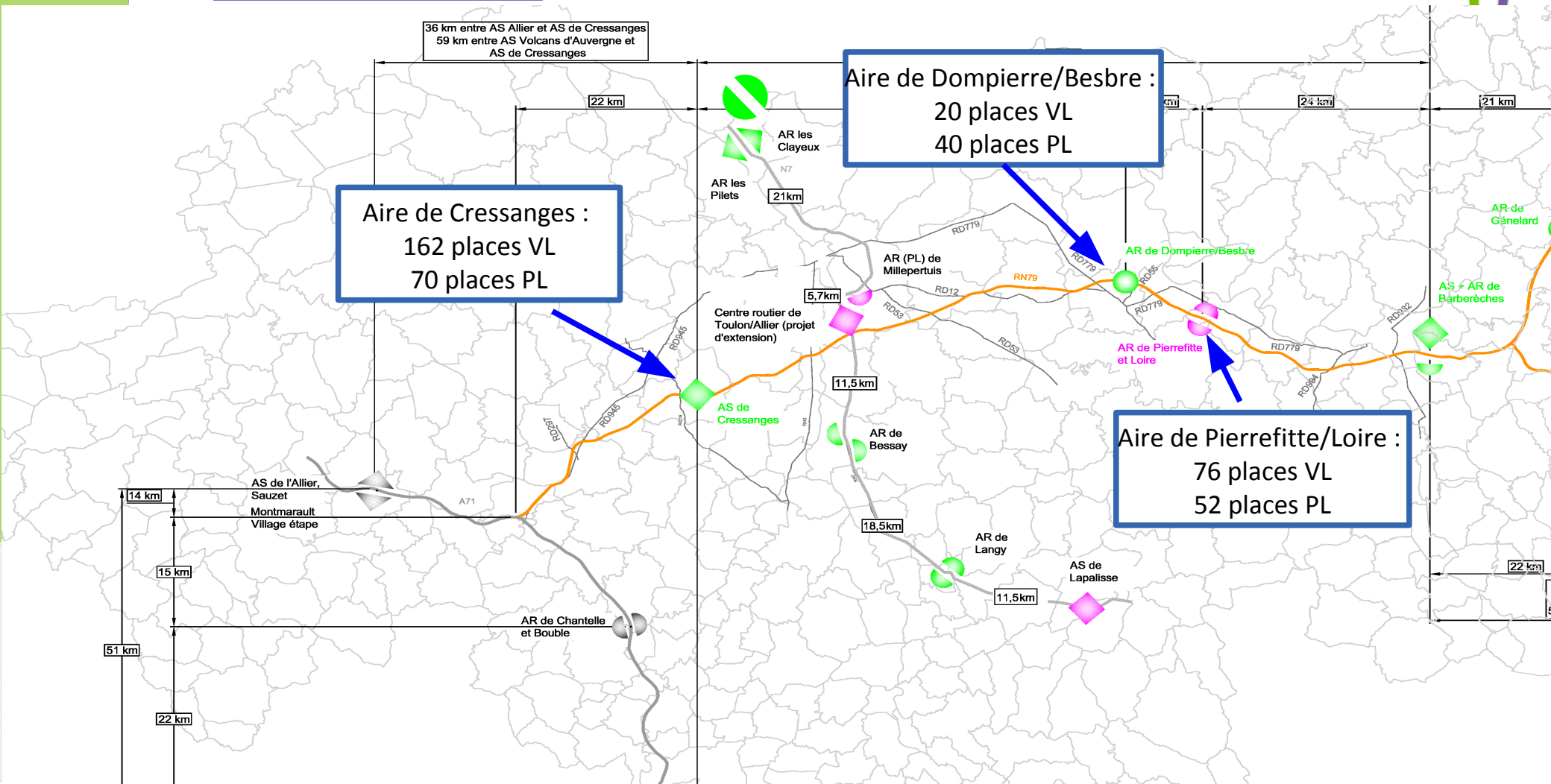

Les principes d'aménagement de la RCEA :

- **Val d'Allier :**

  *** rehausse du tracé**

  *** allongement du pont sur l'Allier (180 m → 400 m)**

Val d'Allier

RCEA - Franchissement du Val d'Allier

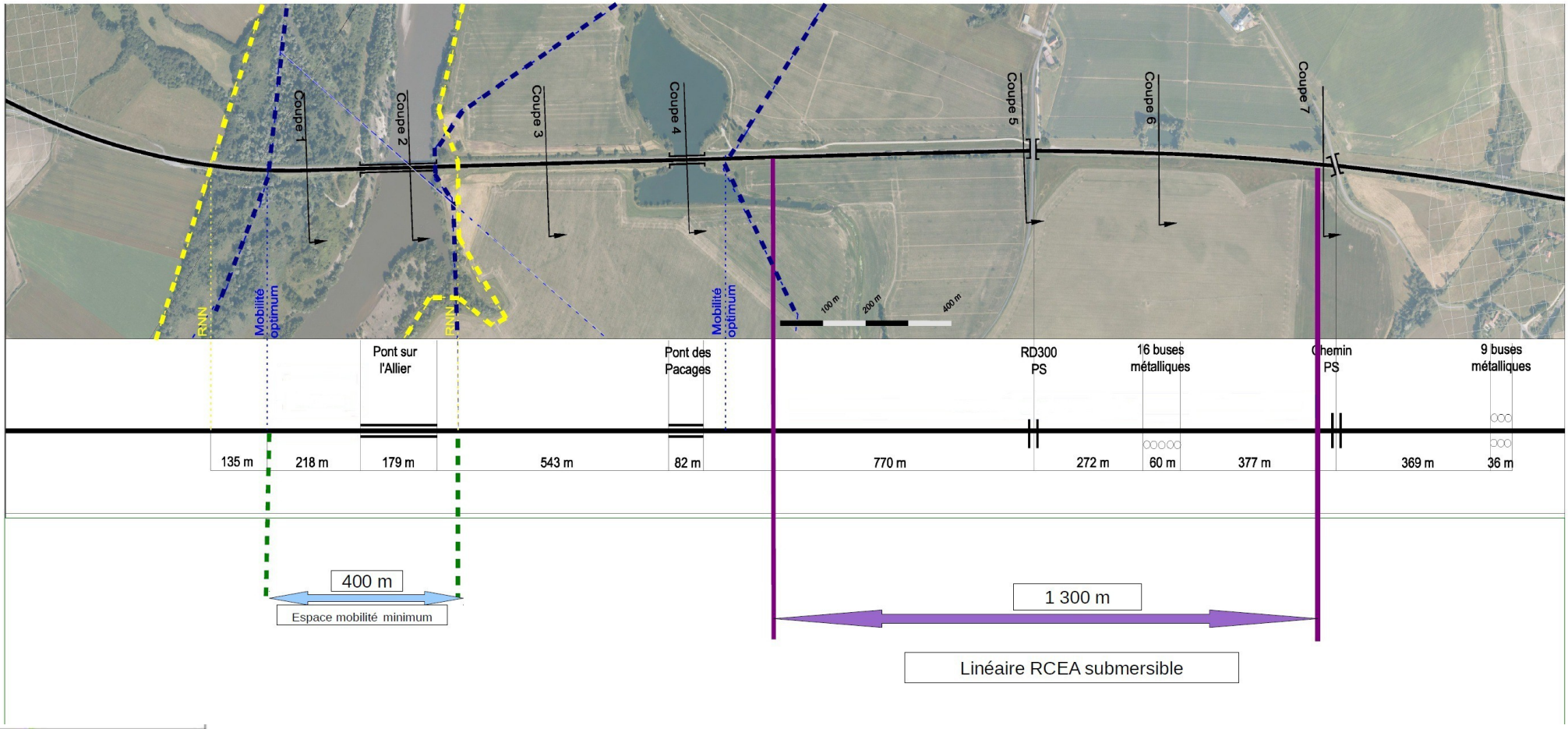

Mise à 2x2 voies avec allongement du pont sur l'Allier et réhaussement

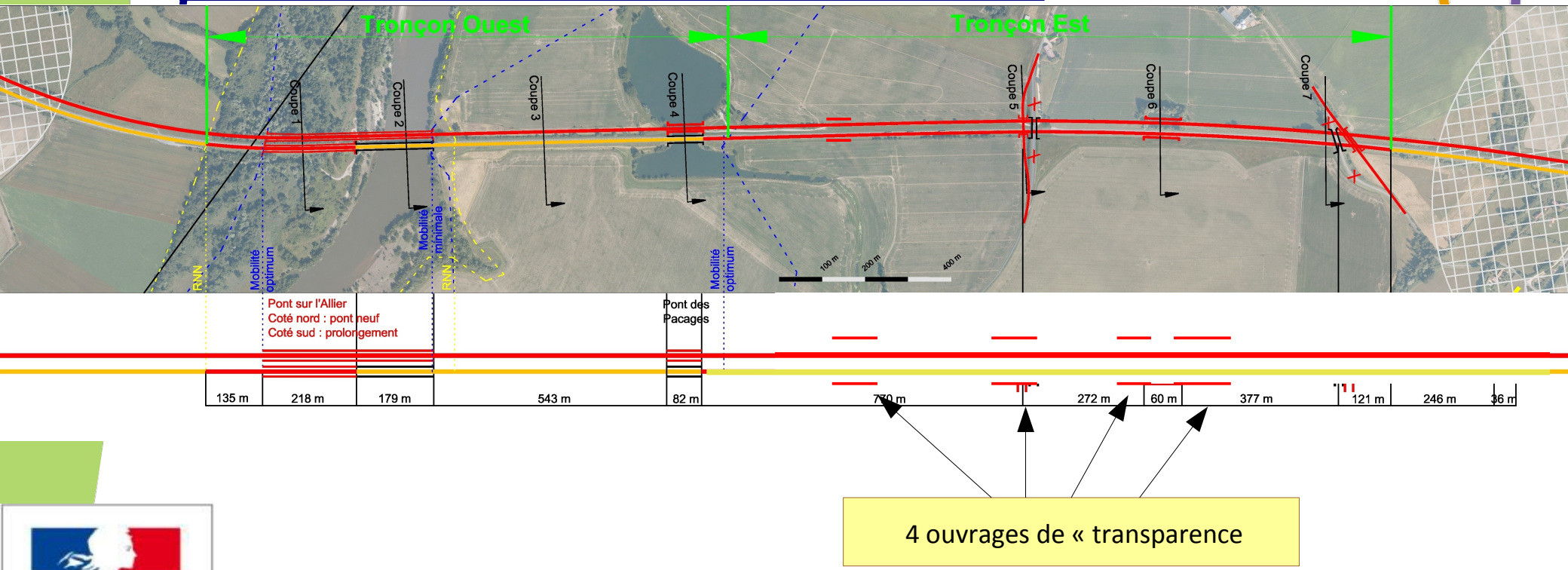

4 ouvrages de « transparence

RNN Val d'Allier –Dossier d'opportunité

Modification du décret du 25 mars 1994 portant création de la réserve naturelle du Val d'Allier

Extrait de l'article 12 : '' *...seuls sont autorisés les travaux nécessités par l'entretien de la réserve, des ouvrages publics et des ouvrages contre l'érosion...*''

Elaboration d'un dossier d'opportunité afin de montrer que les travaux d'aménagement de la RCEA au droit de la RNNVA, notamment l'allongement du pont de franchissement de l'Allier, apporteront un très net bénéfice écologique à la réserve

Opportunité pour redonner à la rivière un espace de mobilité déterminant pour la dynamique fluviale au bénéfice des milieux naturels

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Les principes d'aménagement de la RCEA :

- **3 échangeurs modifiés :**
  - **A71/RCEA à Montmarault (à terme)**
  - **RN7/RCEA à Toulon-sur-Allier**
  - **Montbeugny (avec barrières de péage)**

Les principes d'aménagement de la RCEA :

Pour les échangeurs modifiés :

- Étude de différentes variantes
- Analyse multicritères
- Choix d'un « scénario préférentiel »
- Identification des impacts et des mesures pour prise en compte dans le dossier d'enquête publique (étude d'impact)

Les principes d'aménagement de la RCEA :

- **Échangeur A71/RCEA à Montmarault :**
  - **Pourrait être réalisé par APRR**
  - **Mise en service de ce futur diffuseur autoroutier entre RCEA et A71 au plus tôt à la mise en service de la future autoroute RCEA**

Présentation du projet

Echangeur de Montmarault

de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Présentation du projet

Échangeur RCEA/RN7

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

Présentation du projet

Échangeur de Montbeugny

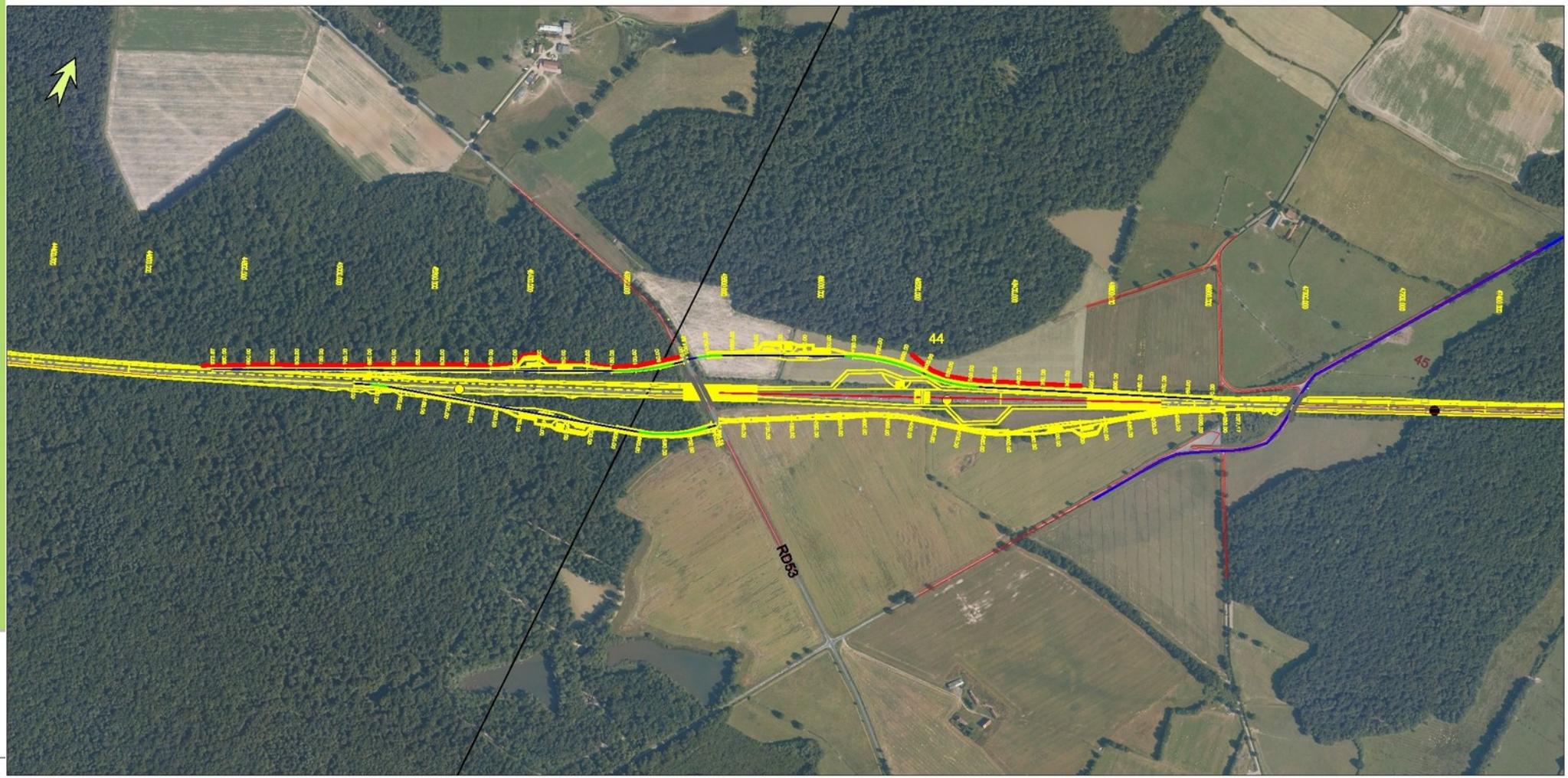

Présentation du projet

Les principes d'aménagement de la RCEA :

Péage ouvert :

- 3 barrières en pleine voie aux échangeurs
  - Le Montet
  - Montbeugny
  - Molinet
- barrières sur les bretelles de ces 3 échangeurs et sur les bretelles de l'échangeur de Deux-Chaises

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Présentation du projet

Péage ouvert :

- des barrières de péage en pleine voie
- des échangeurs libres de péage entre 2 barrières de péage
- un paiement forfaitaire par tronçon

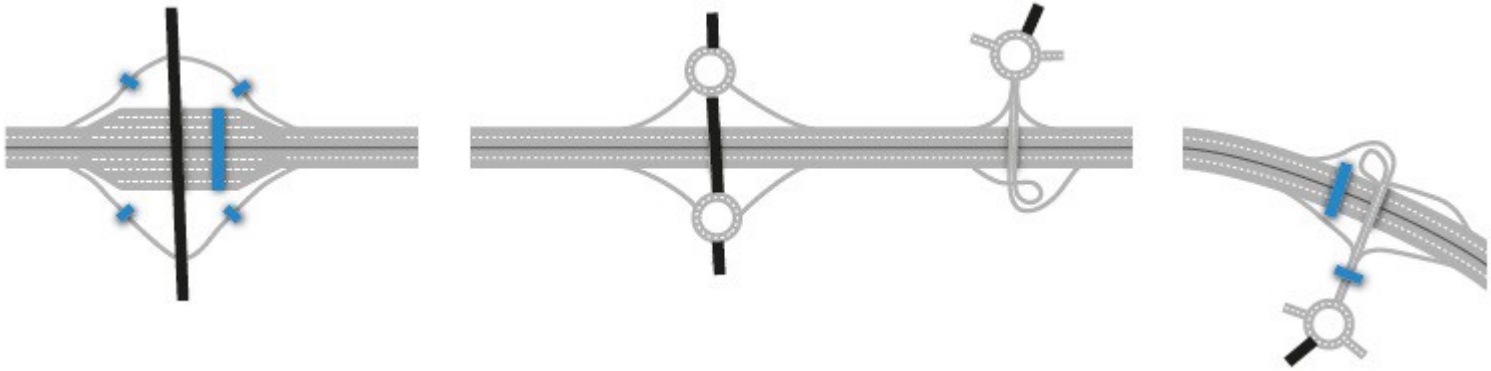

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

Présentation du projet

Système de péage

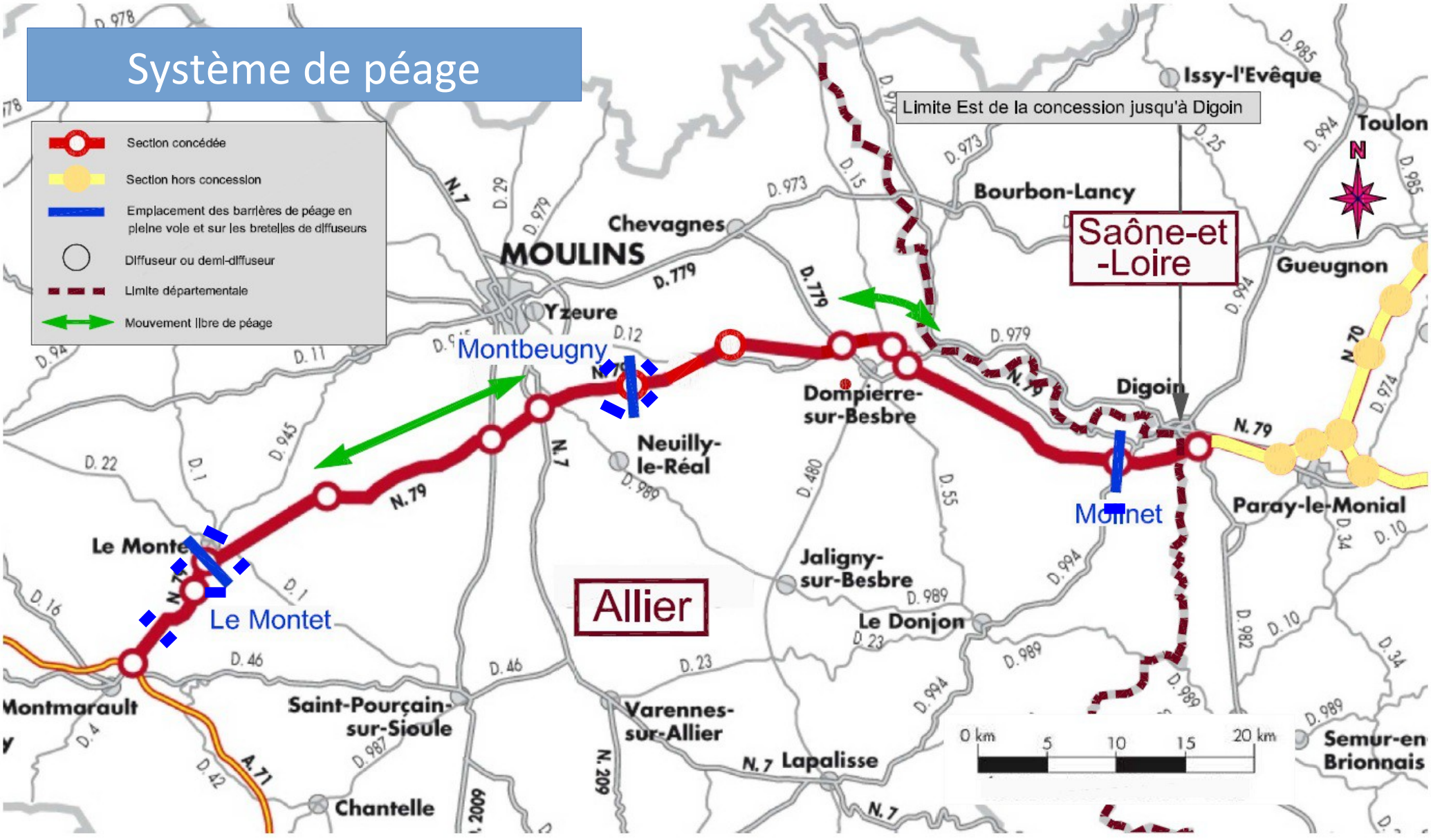

Péage ouvert
Exemple d'itinéraire : Moulins-Villefranche

Moulins

↓

Villefranche d'Allier

- Entrée sur RCEA à l'échangeur de Chemilly
- Parcours sur la RCEA jusqu'à l'échangeur du Montet: barrière de péage sur la bretelle de sortie
- Parcours sur la RD 33 jusqu'à Villefranche d'Allier

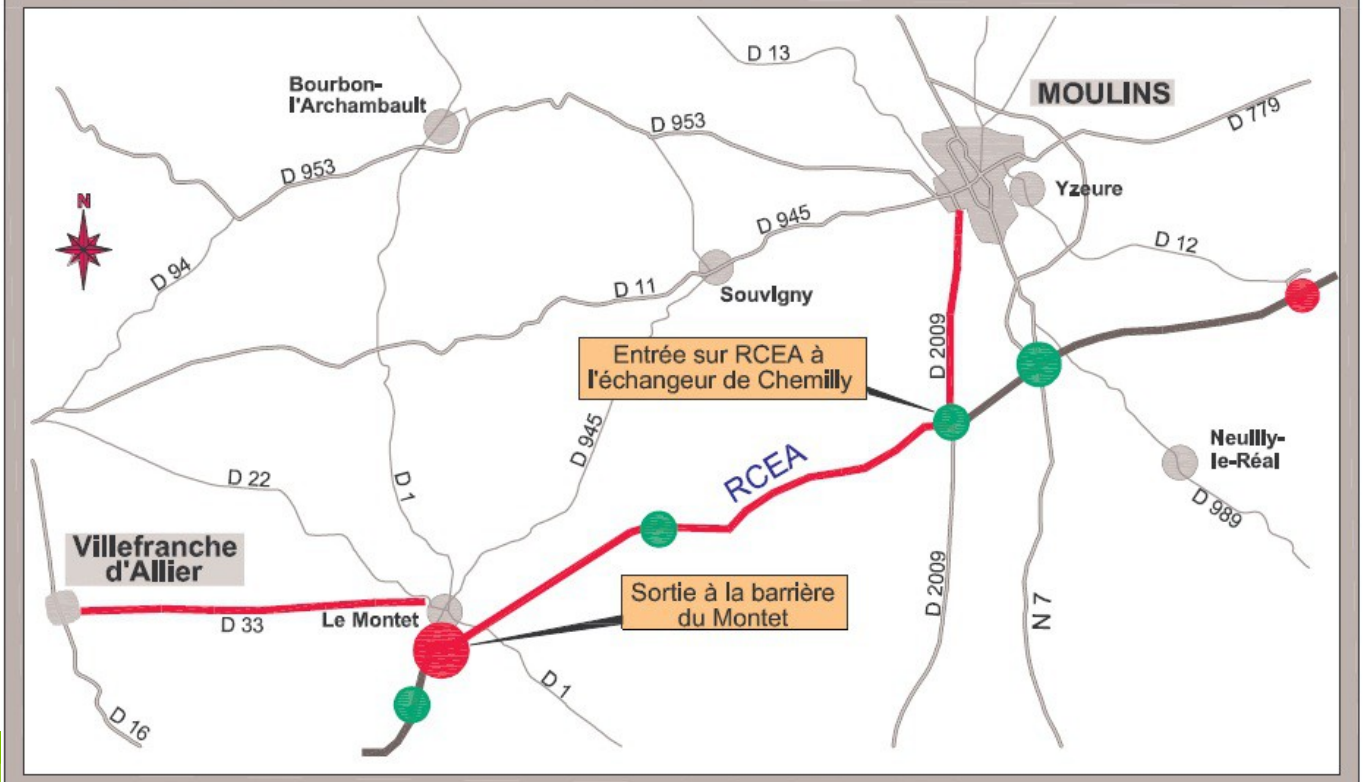

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

Péage ouvert

Exemple d'itinéraire : Yzeure-Cressanges

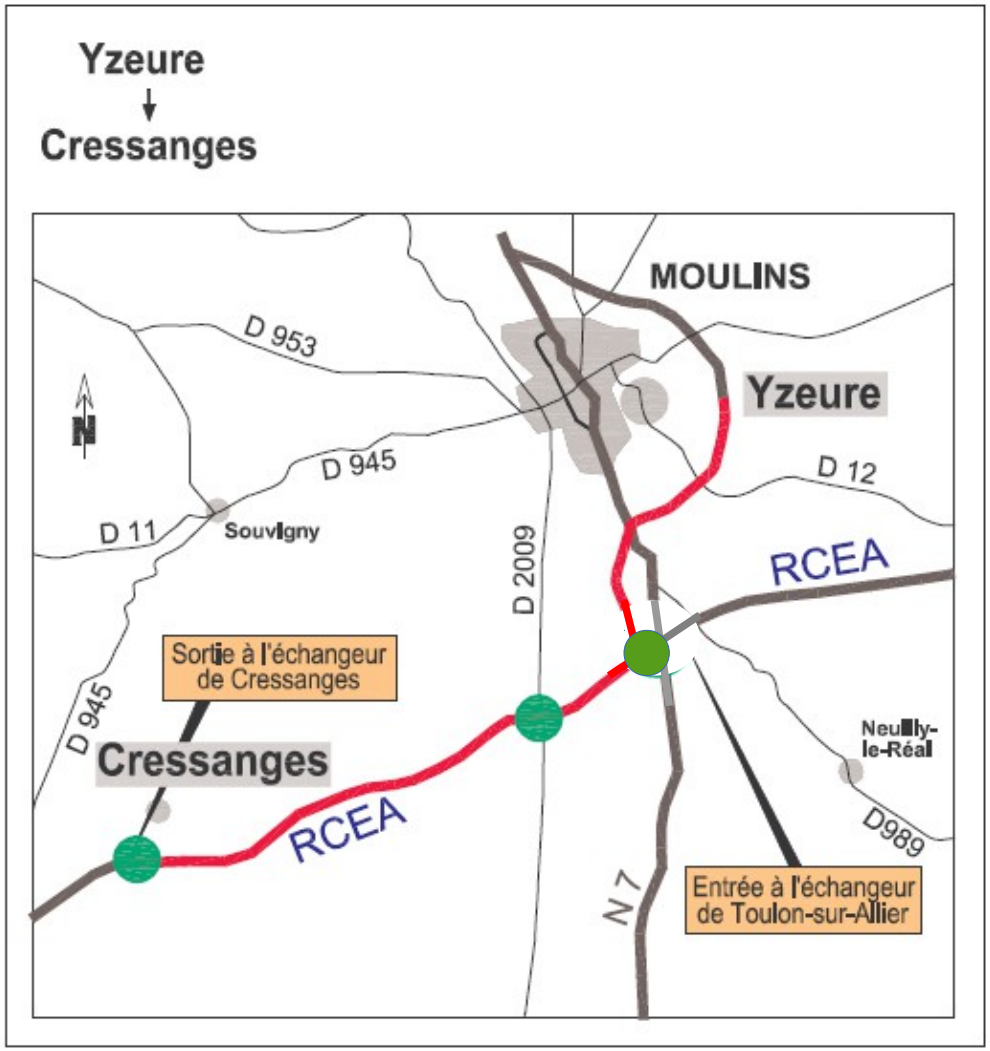

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

Coût du projet :

Estimation détaillée des travaux routiers, des aménagements liés à la mise en concession (équipements autoroutiers : barrières, gare de péage, radio…)

507 M€ (valeur octobre 2013)

Financement par le futur concessionnaire

Coût du projet

- **Simulations financières de la concession réalisées avec l'échangeur RN7/RCEA**
- **Elles mettent en évidence qu'il n'y aurait pas besoin de subvention d'équilibre**
- **Appel d'offres pour la désignation du futur concessionnaire :**
  - solution de base avec échangeur RN7/RCEA
  - option sans échangeur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Sommaire

Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[C – Notice explicative
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 à 5 [F – Étude d'impact

Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse

Volume 7 [Évaluation économique et sociale

Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme

Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...

Annexes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Sommaire

Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[C – Notice explicative
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 à 5 [F – Étude d'impact

Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse

Volume 7 [Évaluation économique et sociale

Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme

Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...

Annexes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Sommaire

Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[C – Notice explicative
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 à 5 [F – Étude d'impact

Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse

Volume 7 [Évaluation économique et sociale

Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme

Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...

Annexes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Sommaire

Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[C – Notice explicative
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 à 5 [F – Étude d'impact

Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse

Volume 7 [Évaluation économique et sociale

Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme

Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...

Annexes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à l'enquête DUP

Sommaire

Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[C – Notice explicative
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 à 5 [F – Etude d'impact

Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse
Volume 7 [Evaluation économique et sociale
Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme
Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF … Annexes

Volume 1

C – Notice explicative

- **La RCEA actuelle**
- **La justification du parti d'aménagement retenu**
  → localisation et fonctionnalité des nouveaux échangeurs et des échangeurs avec barrière de péage

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Échangeur du Montet avec barrières

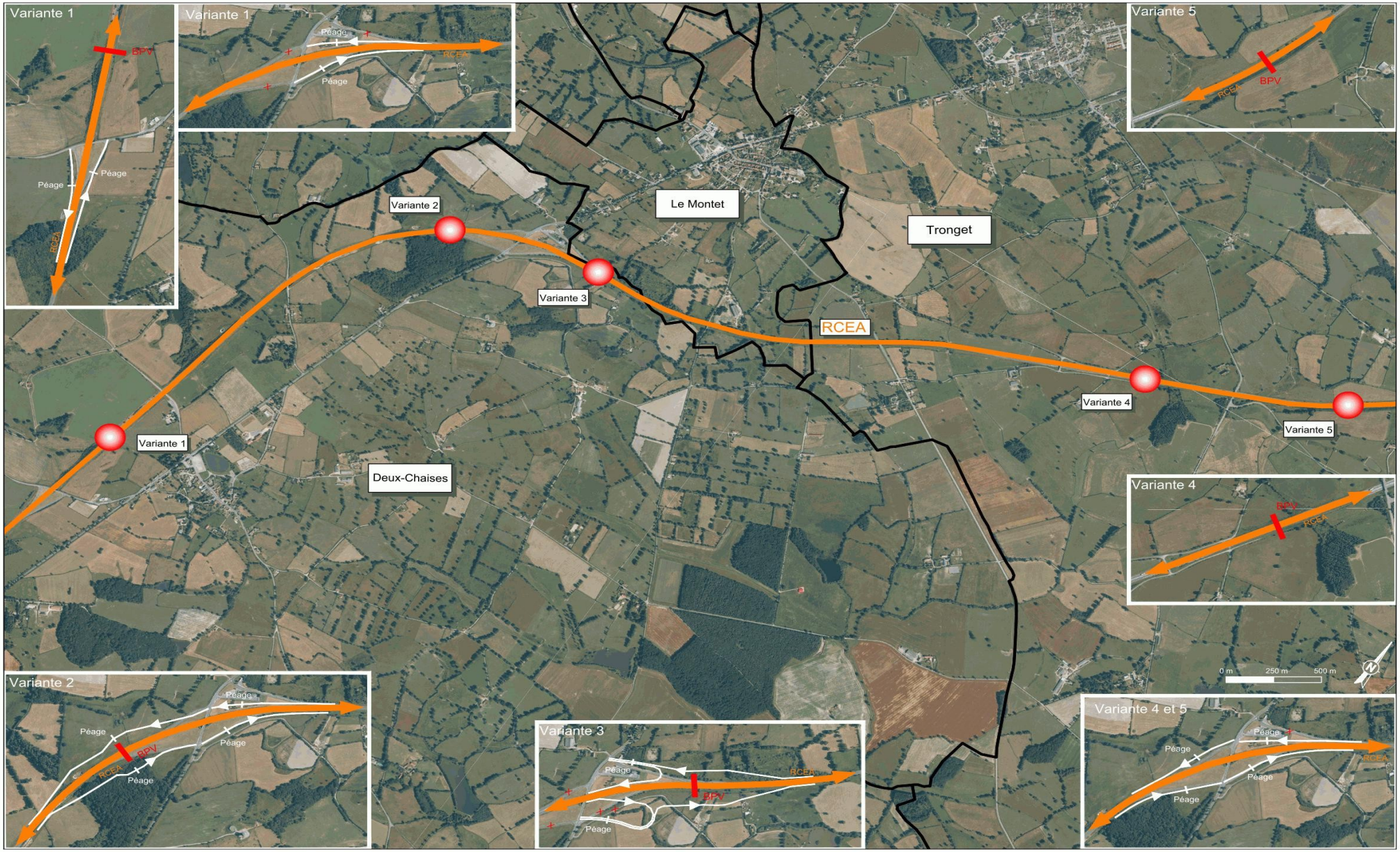

Échangeur du Montet

Variantes /critères	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4	Variante 5
Fonctionnalités					
Technique					
Agriculture					
Cadre de vie					
Milieu naturel					

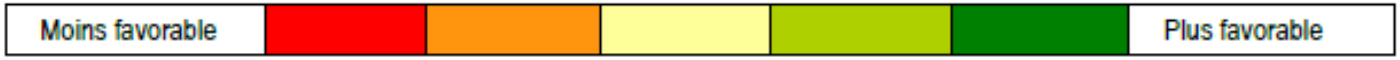

Au final, **le choix préférentiel du maître d'ouvrage se porte sur la variante 2**, très fonctionnelle, la moins consommatrice de terres agricoles et la moins perturbante sur le cadre de vie des riverains, et pour laquelle d'une part, la mesure consistant à reporter plus à l'est la limite entre 130 et 110 km/h permet de pondérer l'inconvénient technique susmentionné, et d'autre part, des mesures d'évitement et de réduction contribueront à diminuer fortement l'impact sur les milieux naturels.

Zoom sur le secteur Montmarault-Chemilly

Echangeur Deux-Chaises et le Montet avec barrières

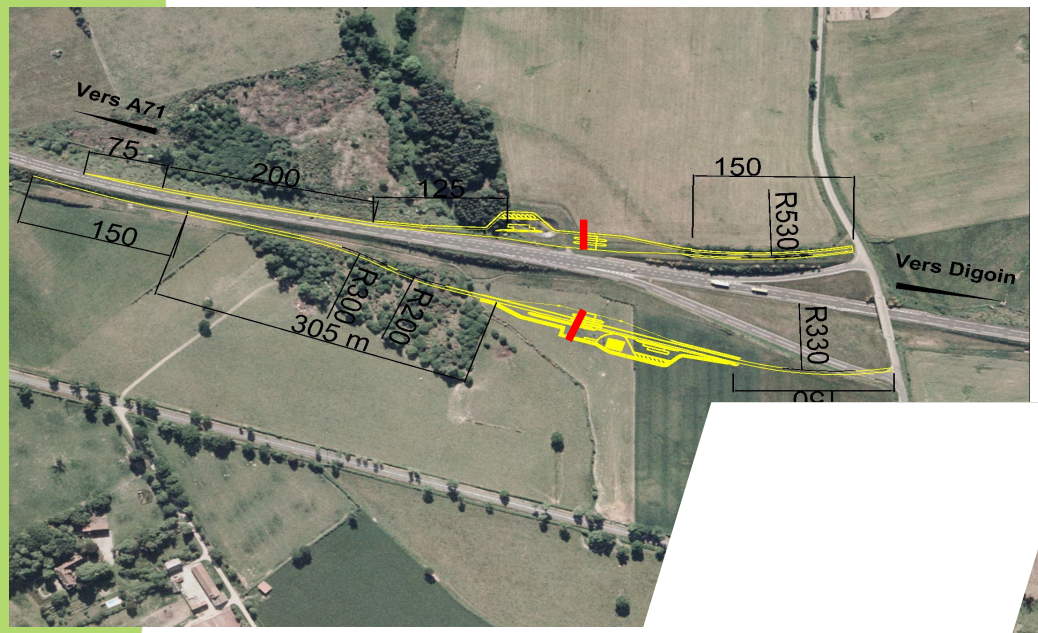

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

Zoom sur le secteur Montmarault-Chemilly

Échangeurs de Cressanges et de Chemilly (sans barrière)

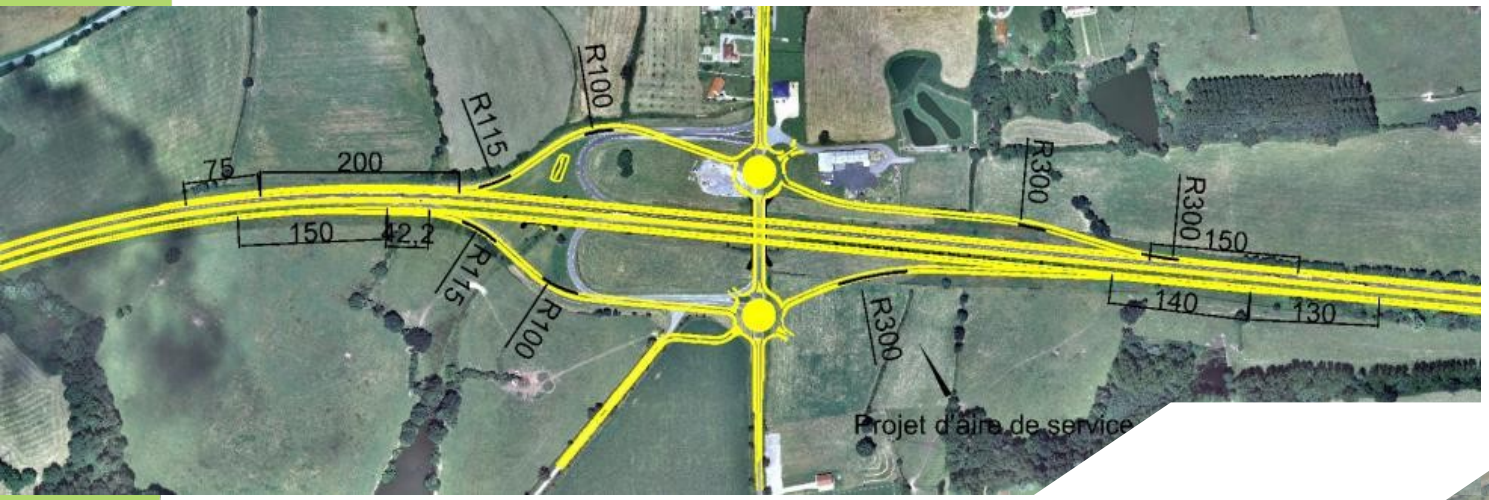

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

Volume 1

D – Plan général des travaux

planches 1 à 5

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Plan général des travaux 1/5

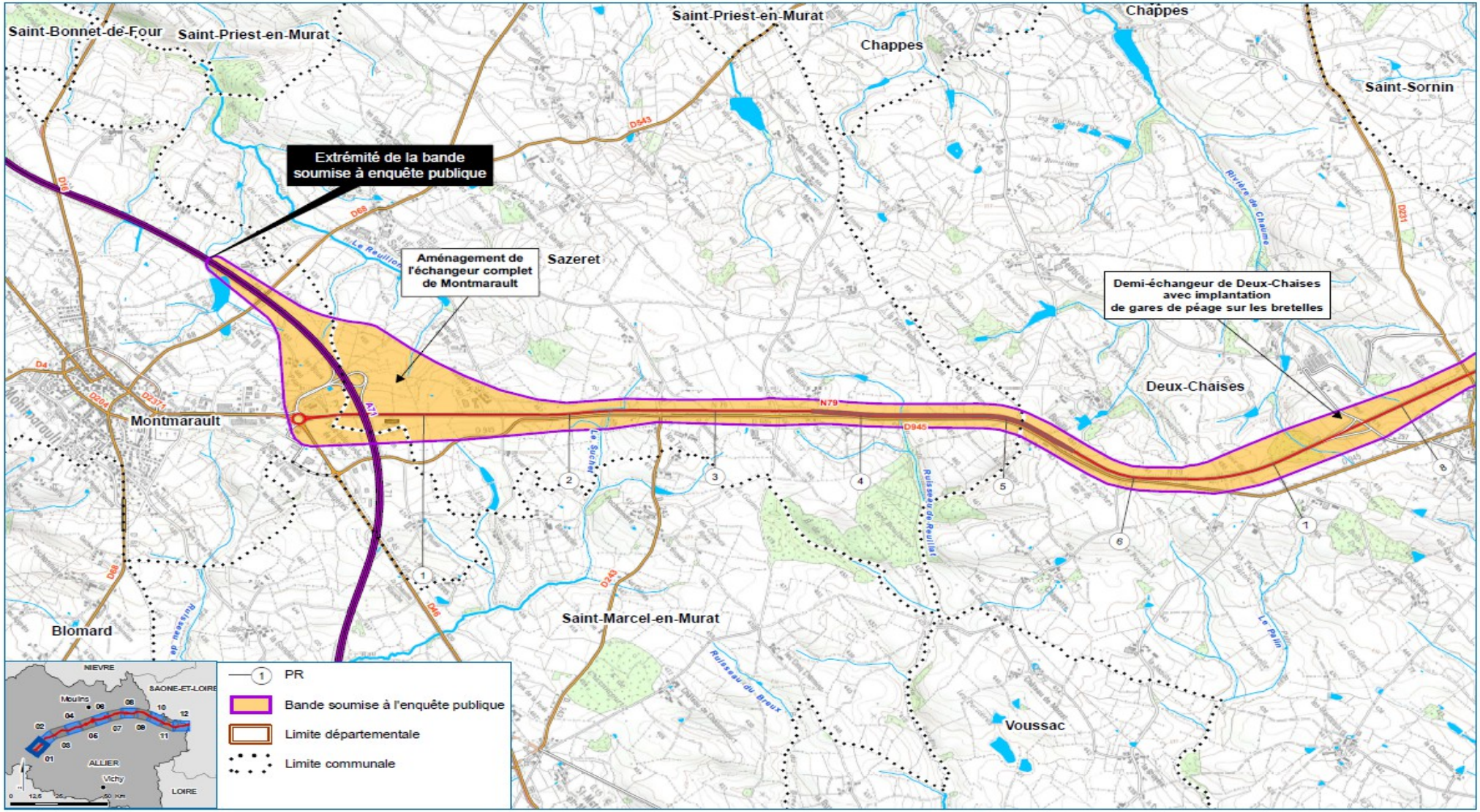

Plan général des travaux 2/5

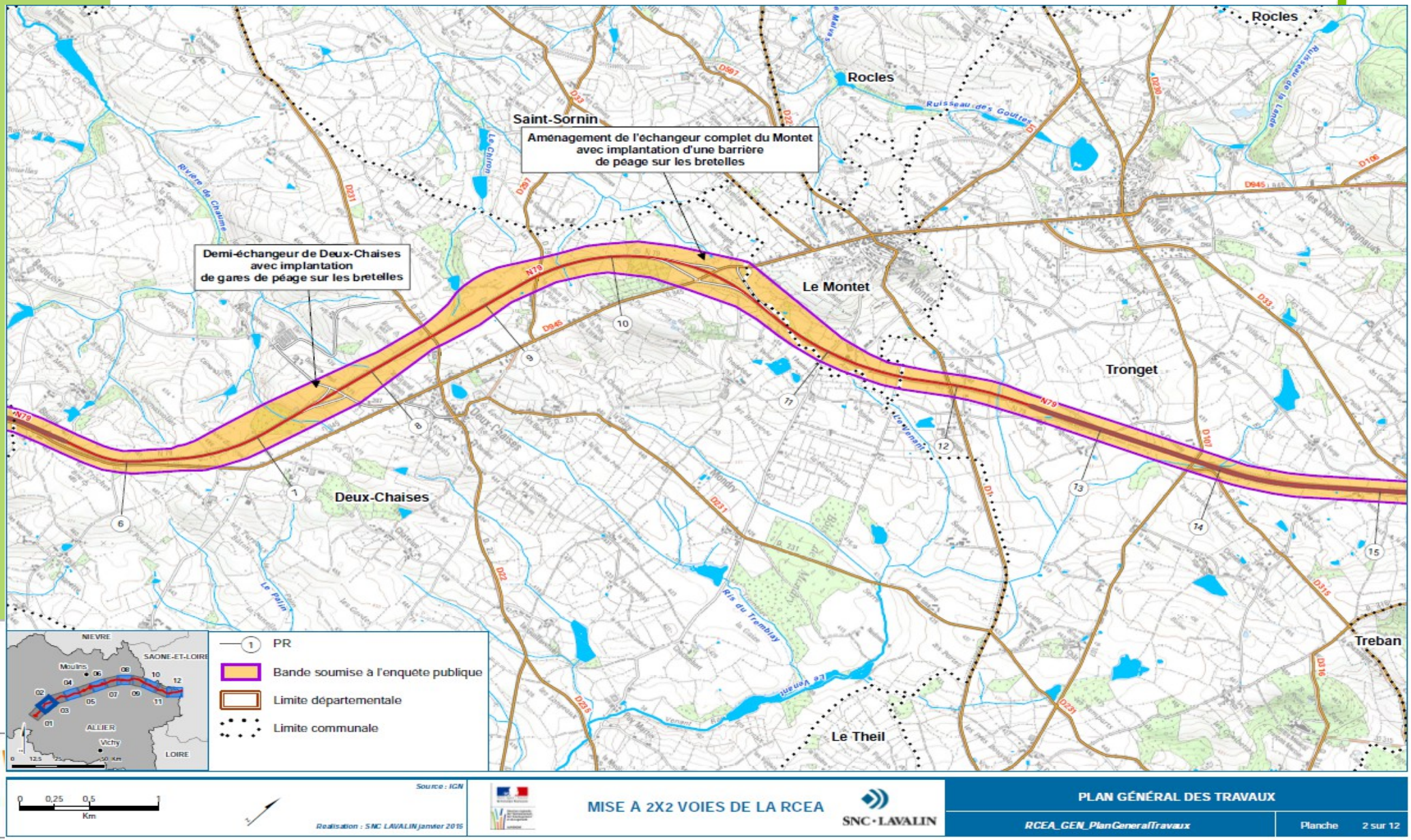

Plan général des travaux 3/5

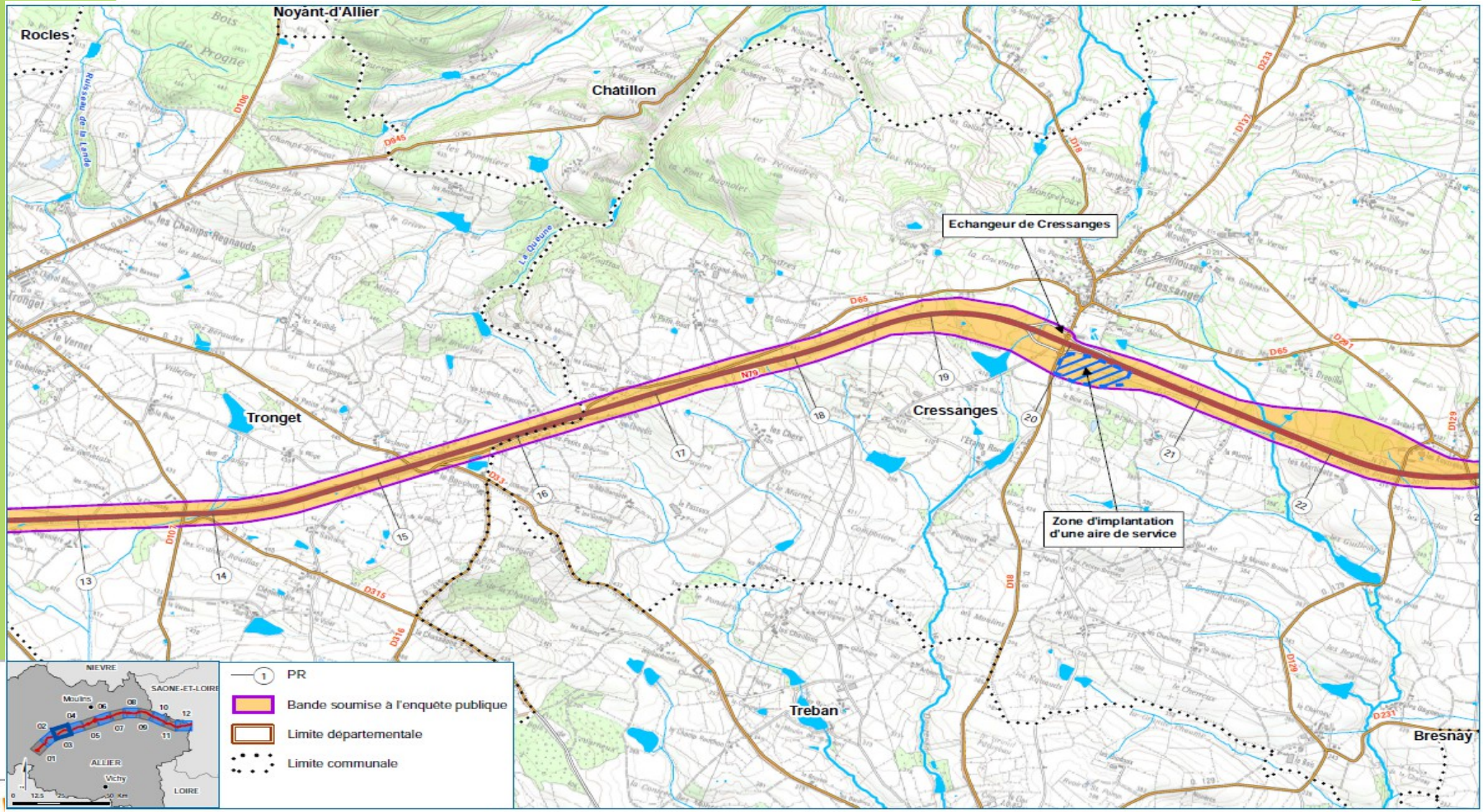

Plan général des travaux 4/5

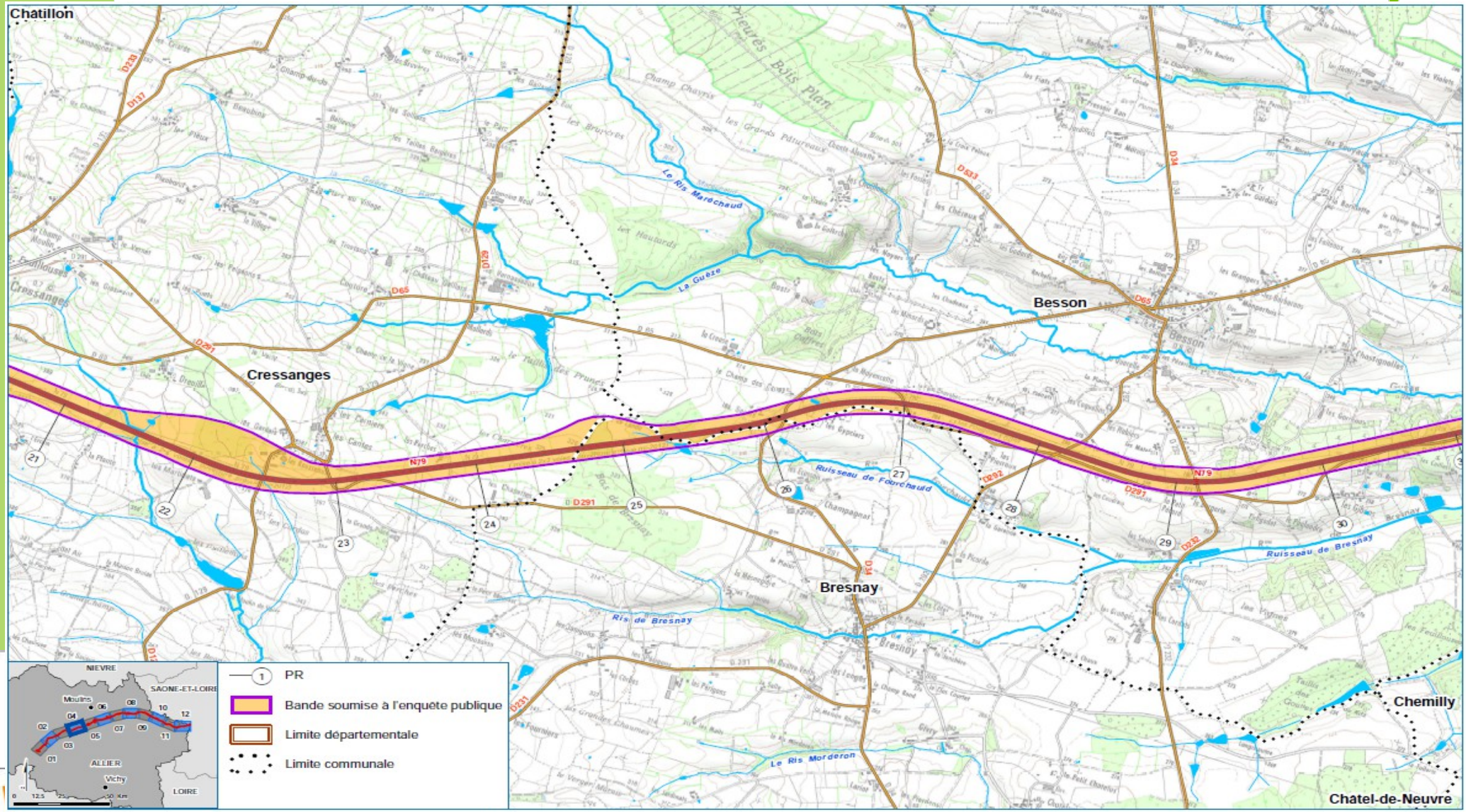

Plan général des travaux 5/5

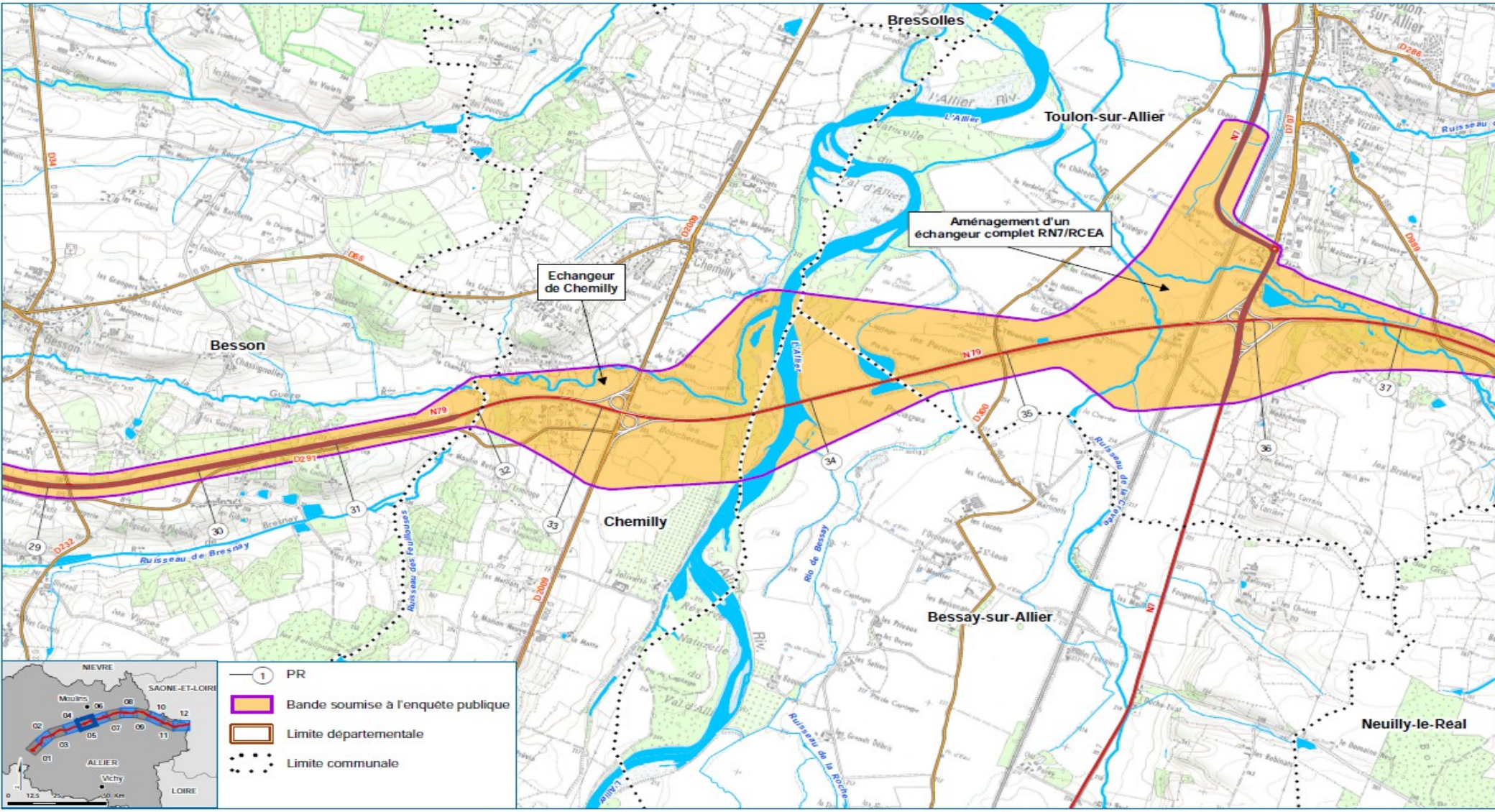

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volumes 2 à 5

F – Étude d'impact

- Résumé non technique
- Analyse de l'état initial du site et de son environnement
- Appréciation des impacts de l'ensemble du programme
- Solution de substitution et raison du choix

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volumes 2 à 5

F – Étude d'impact

- Analyse des effets du projets positifs et négatifs
- Estimation des coûts des mesures ERC
- Compatibilité du projet avec l'affectation des sols
- Évaluation d'incidence Natura 2000
- Méthodologies pour établir l'état initial
- Atlas cartographique
- Annexes : études réalisées

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 2

F – Étude d'impact

- **Résumé non technique : il retranscrit de manière simple et synthétique les principales informations contenues au sein de l'étude d'impact**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Appréciation des impacts de l'ensemble du programme

Thème :paysage

D'une manière plus transversale, et compte tenu de la qualité des paysages traversés, les principaux enjeux paysagers à prendre en compte dans le cadre de la concession de la RCEA sont les suivants :

- L'insertion paysagère de l'ouvrage, et notamment :
  - **la gestion des covisibilités avec les éléments forts du paysage,**
  - **la qualité de l'insertion dans des paysages identitaires, à travers le respect des caractéristiques des paysages traversés : entités paysagères, proportions, couleurs, textures,**
  - **la non-aggravation de dégradations en cours et, autant que possible, la contribution un renforcement des identités paysagères,**
  - **le respect de l'intégrité d'ensembles paysagers : ne pas accentuer les effets de coupure déjà générés par la construction de la RCEA,**
  - **une attention spéciale sur les tronçons qui occupent les points les plus vulnérables du paysage : lignes de crêtes, espaces largement ouverts.**

- La lecture du paysage traversé, incluant en particulier :
  - **la mise en scène, chaque fois que cela est possible, les transitions / ruptures entre entités paysagères,**
  - **l'attention aux éléments structurants du paysage : façades de bourg, lisières forestières, motifs identitaires.**

- La maîtrise de l'impact paysager indirect de la voie sur les paysages traversés :
  - **la maîtrise de l'implantation d'activités à proximité de la RCEA, voulant profiter de l' « effet vitrine » ; favoriser un développement qualitatif autour de la RCEA,**
  - **la maîtrise de l'effet vitrine pour le tourisme : la valorisation des points d'appel visibles depuis la RCEA, des paysages traversés ; passant par la maîtrise de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire,**

La valorisation des liens avec le territoire : la RCEA étant un « couloir », les points de contact avec le territoire prennent une importance d'autant plus grande.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 2

F – *Étude d'impact*

Chapitre 4 – Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Contexte économique et les activités

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Synthèse sur le contexte économique et les activités

Le département de l'Allier comprend pour l'essentiel une population majoritairement d'actifs ayant un emploi (62,4%) Le taux de personnes au chômage est inférieur à la moyenne nationale (7,9%). La part des retraités est relativement importante avec prés de 11,9%.

Le département de l'Allier a longtemps construit son développement sur les deux principaux secteurs de l'industrie et de l'agriculture. Ces deux secteurs d'activité sont générateurs d'emplois et l'économie départementale en est aujourd'hui encore fortement empreinte.

Les communes traversées par la RCEA concernent 2 zones d'emplois qui regroupent chacune plus de 40 000 emplois. :

- **zone d'emploi de Montluçon** : Montmarault, Sazeret et Saint-Marcel-en-Murat,
- **zone d'emploi de Moulins** : toutes les autres communes concernées par la bande d'étude.

En 2009, l'Allier comptait 130 986 emplois contre 125 418 en 1999, soit une augmentation de 5 568 emplois. Les communes de la bande d'étude recensaient 8 437 emplois, soit 421 de plus qu'en 1999.

Sur les 22 communes concernées par la bande d'étude, seulement 5 ont un taux de chômage supérieur ou égal à la moyenne nationale et départementale qui est de 11,2%.Il est à noter que la majorité des communes de l'Allier concernées par la bande d'étude, ont tendance à voir le taux de chômage baisser entre 1999 et 2009.

Les activités économiques

Onze zones d'activités sont situées à proximité de la RCEA en raison de la desserte et de l'accessibilité proposée par cet axe qui remplit un rôle majeur de desserte de ces zones depuis ses échangeurs.

La plupart de ces zones d'activité ont une vocation industrielle et artisanale. Elles constituent des sites propices au développement d'activités industrielles ou artisanales et présentent l'avantage d'être regroupées pour assurer une meilleure organisation territoriale et une meilleure visibilité.

Trois nouvelles zones d'activités à proximité immédiate de la RCEA sont en projet et une est en expansion.

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 2
F – *Étude d'impact*
Chapitre 4 –

Analyse de l'état initial du site et de son environnement :

Thème : qualité de l'air

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Synthèse sur la qualité de l'air

Les campagnes de mesure par tubes passifs (NO_2 et BTEX) réalisées sur le domaine d'étude montrent que les concentrations mesurées en NO_2 sont faibles dans les zones rurales (19,3 µg/m^3 pour les sites ruraux et 12,2 µg/m^3 pour les sites ruraux de fonds) et plus élevées en bordure de la RCEA (36,8 µg/m^3 pour les sites trafic). Néanmoins dès que l'on s'éloigne de la voie, les concentrations baissent très rapidement pour atteindre les niveaux de fond. Ainsi en moyenne annuelle, les valeurs réglementaires sont toutes respectées.

La concentration moyenne annuelle en benzène (0,6 µg/m3) respecte aussi les valeurs réglementaires (2 µg/m3 pour l'objectif de qualité et 5µg/m3 pour la valeur limite).

La campagne de janvier 2014, avec des concentrations mesurées plus faibles qu'en hiver 2010, confirment ces tendances.

La qualité de l'air actuelle peut donc être qualifiée de globalement bonne autour de la RCEA.

En ce qui concerne l'école de Deux-Chaises, les concentrations mesurées en NO2 et en benzène sont très faibles ; 10,5 µg/m3 en moyenne annuelle pour les campagnes de 2009-2010 et 8,5 µg/m3 pour la campagne de 2014. Les concentrations des autres polluants à prendre en compte dans l'ERS n'ont pas été mesures à Deux-Chaises, mais à Sainte-Cécile. Ils seront extrapoles de ces résultats dans la partie modélisation, en tenant compte du fait que :

- les concentrations mesurées en NO_2 par tubes passifs sont en moyennes 2,5 fois supérieures à celles de Deux-Chaises ;
- les concentrations de COV mesurées a Sainte-Cécile sont difficilement exploitables, car elles sont très faibles et inferieures à la limite de quantification de la méthode (cas du 1,3-butadiène), inferieures a la VTR (cas de l'acroléine) ou très élevées et de l'ordre de grandeur de concentrations mesurées en zones urbaines ou industrielles (formaldéhyde et acétaldéhyde).

Pour ces polluants, il sera nécessaire de faire une recherche bibliographique afin de retenir une concentration de fond cohérente avec le milieu concerne. Plus généralement à Sainte-Cécile, les concentrations moyennes mesurées pour les polluants réglementés respectent les valeurs réglementaires, à l'exception du NOx pour lequel le niveau critique pour la protection de la végétation est largement dépassé.

La qualité de l'air actuelle peut donc être qualifiée de bonne dans la bande d'étude.

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 2 – F-Étude d'impact – Chapitre 4 - Analyse de l'état initial du site et de son environnement : *thème milieu naturel*

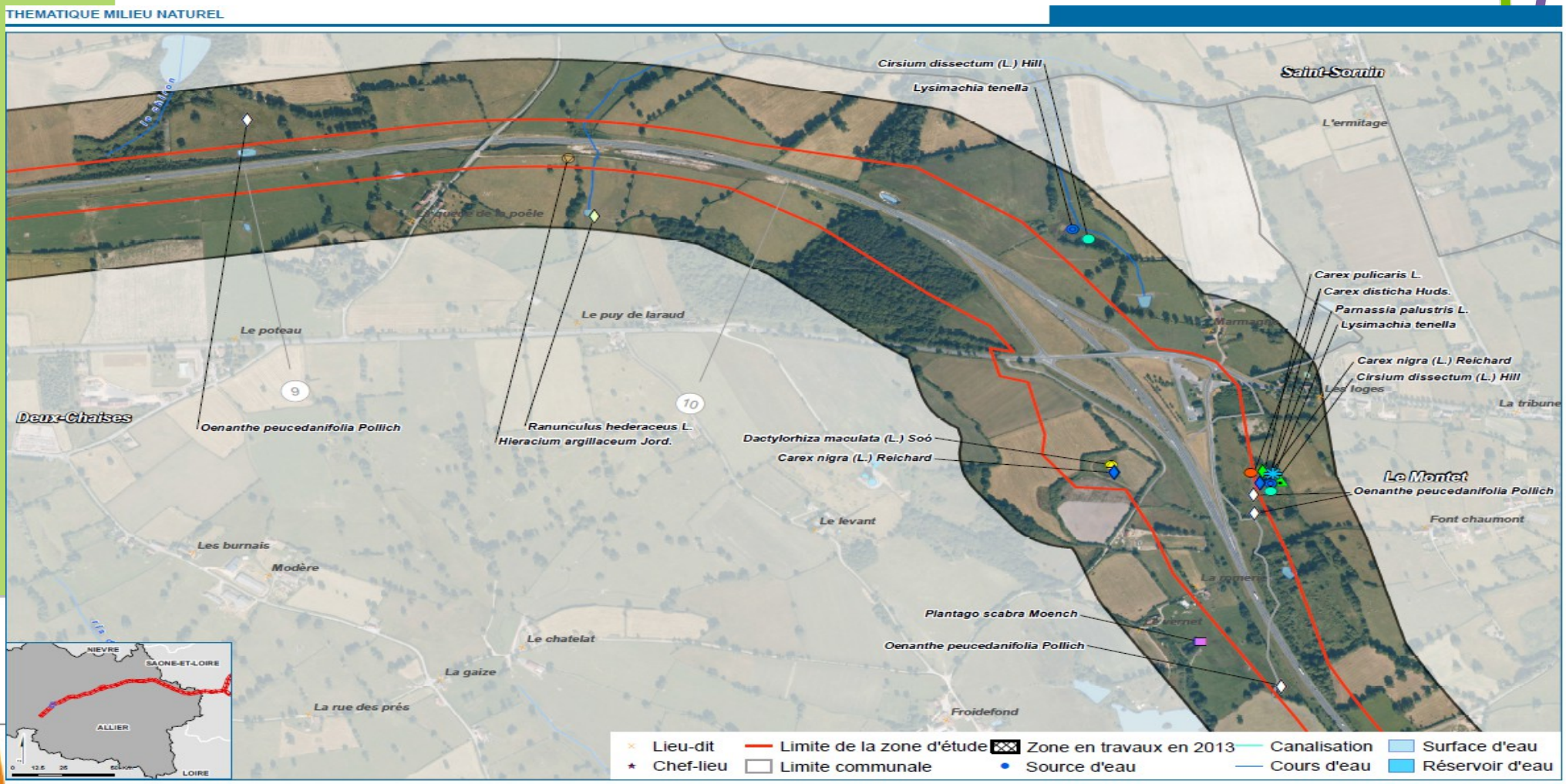

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 2 – F-Étude d'impact – Chapitre 4 - Analyse de l'état initial du site et de son environnement : *thème agriculture*

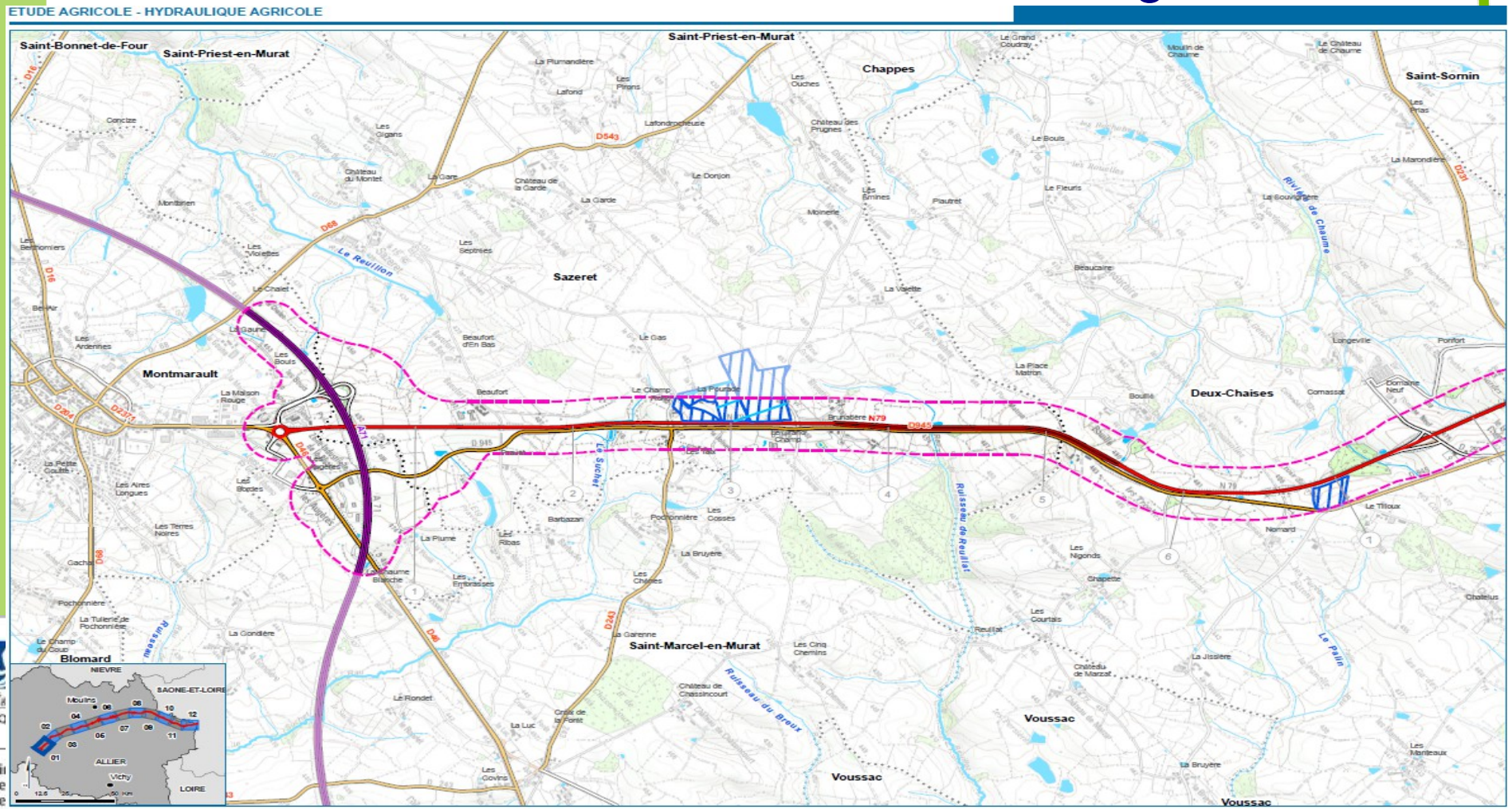

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 2
F–Étude d'impact – Chapitre 7

Analyse des effets :
- négatifs et positifs,
- directs et indirects,
- temporaires et permanents
- à court, moyen et long terme sur l'environnement
et
mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs

Thème : eaux souterraines

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Mesures d'évitement ou de réduction

N.B. : le dossier qui sera réalisé dans le cadre de la procédure relative à la Loi sur l'Eau précisera ultérieurement les mesures spécifiques à mettre en œuvre.

Pollutions :

- **Pollution chronique**

Le système d'assainissement des eaux pluviales, composés d'ouvrages de collecte faisant transiter ces eaux dans des bassins de traitement, permettront d'abattre la pollution véhiculée par les eaux de ruissellement provenant de la voirie.

- **Pollution accidentelle**

En cas de pollution accidentelle, toutes les mesures seront prises pour limiter les impacts de cette pollution sur les écoulements souterrains (obturation des sorties de bassins de traitement concernés, mise en place de bottes de paille dégrafées, sacs de sable…).

Il est à noter que les bassins permettront un stockage des pollutions accidentelles. Les eaux polluées seront pompées et évacuées par des entreprises spécialisées.

Les terres polluées seront évacuées et traitées.

Un plan d'alerte et d'intervention sera établi de façon systématique pour les cours d'eau.

- **Pollution saisonnière**

Les mesures édictées dans la partie traitant de l'impact quantitatif de la pollution saisonnière sur les eaux superficielles sont identiques.

Utilisation des eaux souterraines :

Aucune autre mesure particulière n'est proposée.

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 2 F–Étude d'impact – Chapitre 7

Après analyse des effets
- ***négatifs et positifs,***
- ***directs et indirects,***
- ***temporaires et permanents***

Identification de mesures pour compenser les effets négatifs

Thème : habitats naturels

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Mesures de compensation

N.B. : les mesures décrites ci-après devront faire l'objet d'approfondissement dans les dossiers qui seront composés ultérieurement par le concessionnaire et en particulier dans le dossier d'évaluation des incidences au titre de la loi sur l'eau et dans le dossier de demande de dérogation « espèces protégées » pour la faune.

Les mesures compensatoires visent à offrir une contrepartie aux effets dommageables non réductibles engendrés par le projet. Les mesures compensatoires proposées consistent en de petits aménagements (plantation de haies et de mares) et à faire évoluer les modes de gestion de certains habitats.

Pour assurer la durabilité des mesures, chacune d'elles fera l'objet d'une assistance lors de sa mise en œuvre et d'un suivi écologique (cf. mesures de suivi au Chapitre 9).

Ces mesures consistent en :

- **création de haies bocagères et bosquets sur un total d'environ 49 000 ml.** Les linéaires de haies à planter concernent :
  - la restructuration du réseau de haies liées au passage faune ;
  - la construction des 14 Tremplins–verts ou hop-over :
  - la compensation des haies détruites par le projet ;
  - la compensation des secteurs buissonnants détruits par le projet.

  Les localisations des linéaires sont indiquées sur la carte des mesures.
- **création de mares de substitution de surface à minima égale aux habitats détruits et autant de sites que ceux détruits.** Il convient donc de réaliser 2 mares à l'échangeur de Montmarault, et 2 mares au niveau du futur échangeur de Toulon-sur-Allier. Il faut ajouter la création de 2 bassins.
- **compensation des habitats détruits.** Par exemple, la destruction des 4483 m² de prairies mésohygrophiles et de 44885 m² de prairies favorables au Cuivré des marais sera largement compensée par la gestion de prairies humides (prairies humides à gérer à Montbeugny 31795 ² ; au Grand Louage 52413 m² ; à l'est de l'aire de Pierrefitte-sur-Loire 25642 m², etc.), les destructions de 8977 m de haies seront compensées par la plantation de 29600 m de haies.

Le tableau suivant donne la surface des différents sites pré-identifiés pour la mise en œuvre de mesures compensatoires par évolution des pratiques de gestion actuelles.

Dossier préalable à l'enquête DUP

<u>Étude d'impact -</u> Mesures de compensation *habitats naturels :*

Création de haies bocagères

Création de mares de substitution

Compensation d'habitats détruits : gestion de prairies humides, ….

Identification de sites propices aux transferts d'habitat

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Étude d'impact :

Impacts du projet sur l'ambiance acoustique et mesures associées

Solutions envisagées

Le nombre d'habitations à protéger s'élève à 98. La recherche de solutions de protection s'est appuyée sur des modélisations au droit de toutes ces habitations. L'implantation et le dimensionnement de chaque protection ont été étudiés au plus juste. Les aménagements proposés permettent de protéger efficacement ces habitations et bénéficient également à d'autres bâtiments en diminuant leur niveau d'exposition en façade.

Les solutions proposées viennent en complément des protections existantes et se composent de :

- 10 écrans antibruit ;
- 23 buttes ;
- 30 isolations de façade.

Tableau récapitulatif

Le tableau ci-après indique les habitations à protéger, la localisation et les principales caractéristiques des protections acoustiques proposées.

Le numéro des habitations figure sur les planches présentant les zooms sur les secteurs concernés.

La hauteur des écrans est donnée par rapport à l'altitude de l'accotement de la chaussée. La hauteur des buttes est donnée par rapport à la cote du terrain naturel.

Estimation sommaire du coût des protections

Les estimations des coûts des protections acoustiques sont présentées au Chapitre 12.3 -

Dossier préalable à l'enquête DUP

Protections acoustiques – Commune de Tronget

[Zoom 5 - Commune de Tronget - Lieux-dits "Le domaine neuf" et "Les bruyères"] - Butte 3 et isolation de façade

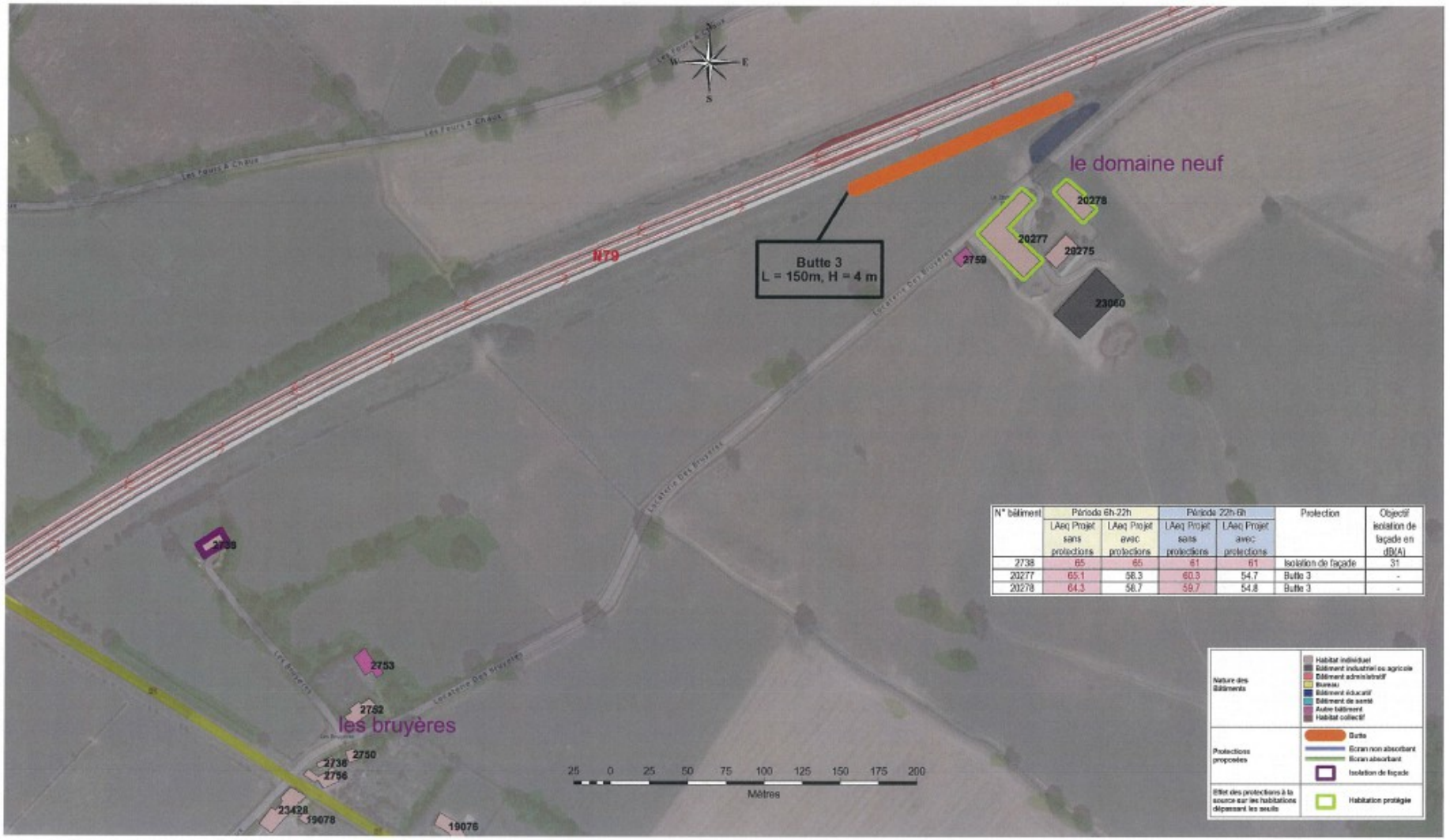

N° bâtiment	Période 6h-22h		Période 22h-6h		Protection	Objectif isolation de façade en dB(A)
	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections		
2738	65	65	61	61	Isolation de façade	31
20277	65.1	58.3	60.3	54.7	Butte 3	-
20278	64.3	58.7	59.7	54.8	Butte 3	-

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Protections acoustiques - Commune de Tronget

[Zoom 7 - Commune de Tronget - Lieu-dit "Les grands breuzons" / Commune de Cressanges - Lieux-dits "Les ébaudis" et "Les battais"] - Buttes 5 et 7, écran 14

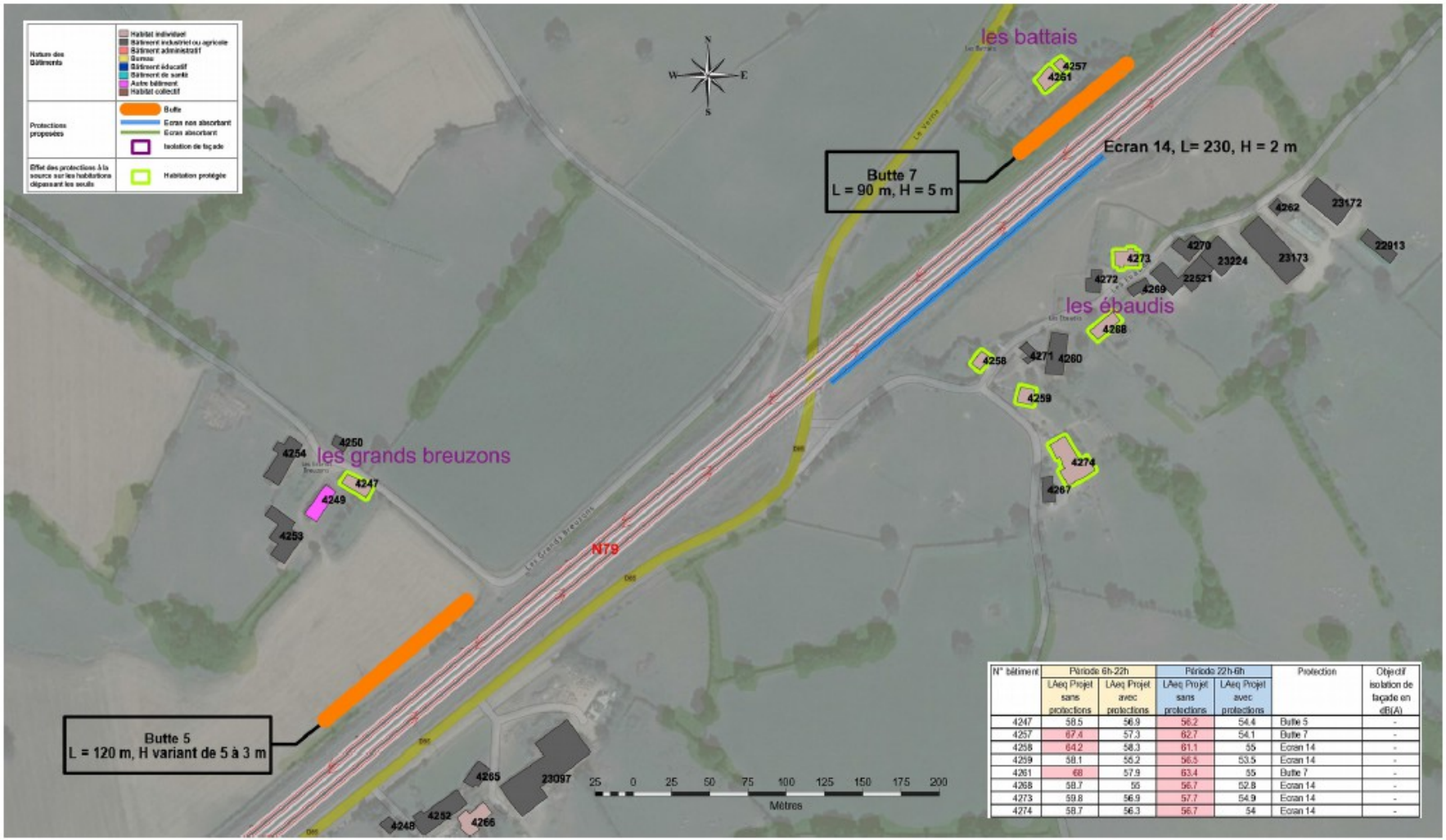

N° bâtiment	Période 6h-22h		Période 22h-6h		Protection	Objectif isolation de façade en dB(A)
	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections		
4247	58.5	56.9	56.2	54.4	Butte 5	-
4257	67.4	57.3	62.7	54.1	Butte 7	-
4258	64.2	58.3	61.1	55	Ecran 14	-
4259	58.1	55.2	56.5	53.5	Ecran 14	-
4261	68	57.9	63.4	55	Butte 7	-
4268	58.7	55	56.7	52.8	Ecran 14	-
4273	59.8	56.9	57.7	54.9	Ecran 14	-
4274	58.7	56.3	56.7	54	Ecran 14	-

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Protections acoustiques – Commune de Besson

[Zoom 9 - Commune de Besson -Lieux-dits " Les saules" et "Le champ des canes" / Commune de Bresnay - Lieu-dit "Les gypciers"] - Buttes 4, 6 et 9, isolation de façade

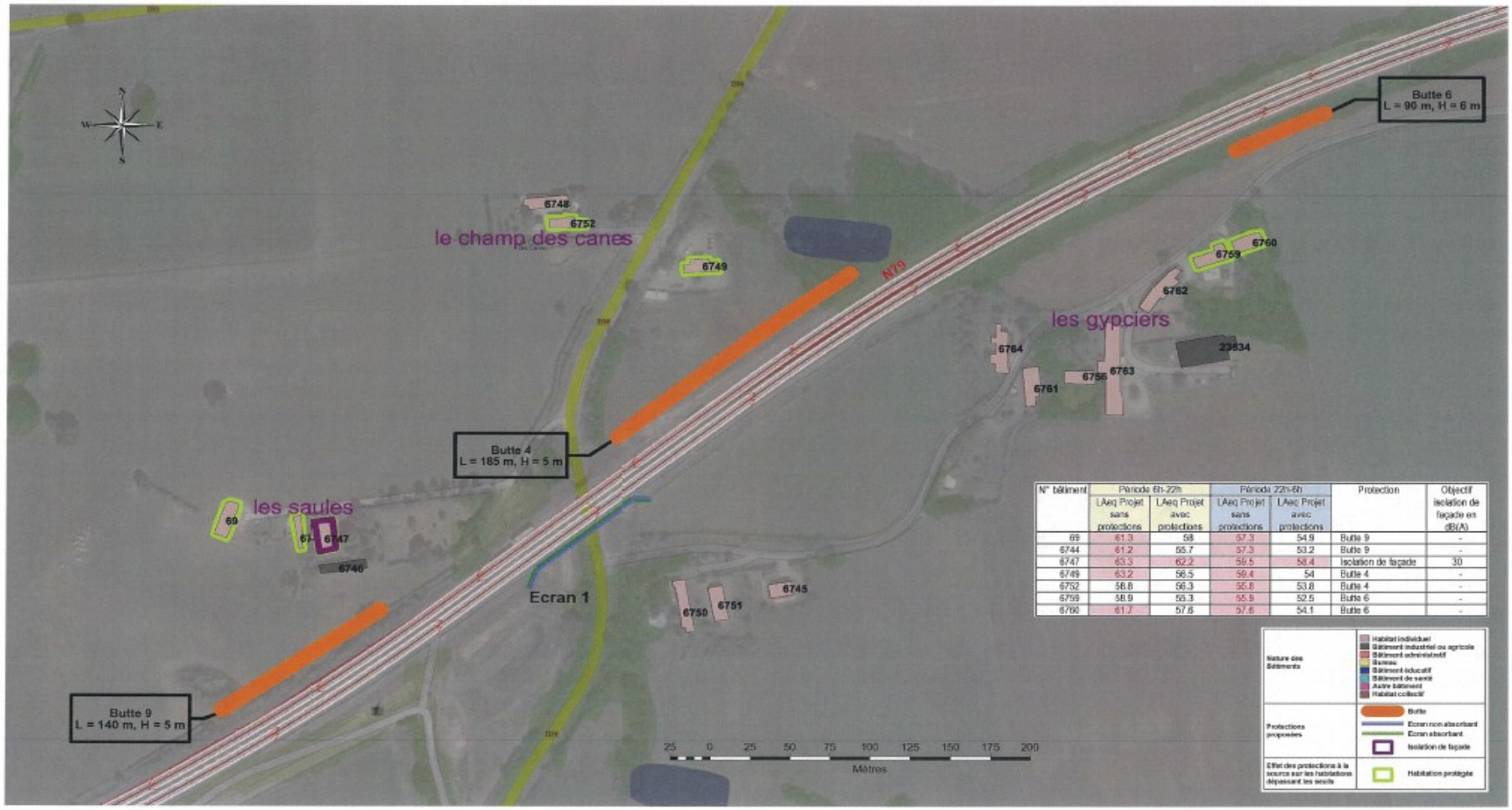

N° bâtiment	Période 6h-22h		Période 22h-6h		Protection	Objectif isolation de façade en dB(A)
	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections		
69	61.3	58	57.3	54.9	Butte 9	-
6744	61.2	55.7	57.3	53.2	Butte 9	-
6747	63.3	62.2	59.5	58.4	Isolation de façade	30
6749	63.2	56.5	59.4	54	Butte 4	-
6752	58.6	56.3	55.6	53.8	Butte 4	-
6759	58.9	55.3	55.9	52.5	Butte 6	-
6760	61.7	57.8	57.6	54.1	Butte 6	-

Dossier préalable à l'enquête DUP

Protections acoustiques – Commune de Chemilly

[Zoom 13 - Commune de Chemilly - Lieu-dit "Les bernards"] - Butte 13

N° bâtiment	Période 6h-22h		Période 22h-6h		Protection	Objectif isolation de façade en dB(A)
	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections	LAeq Projet sans protections	LAeq Projet avec protections		
9240	58.6	51.6	55.9	48.5	Butte 13	-
9241	61	54.7	57.4	52.3	Butte 13	-
9261	64.5	57.4	60.3	54.3	Butte 13	-
9273	60.1	54.9	56.5	52.2	Butte 13	-
24842	59.4	57.2	55.9	54.4	Butte 13	-

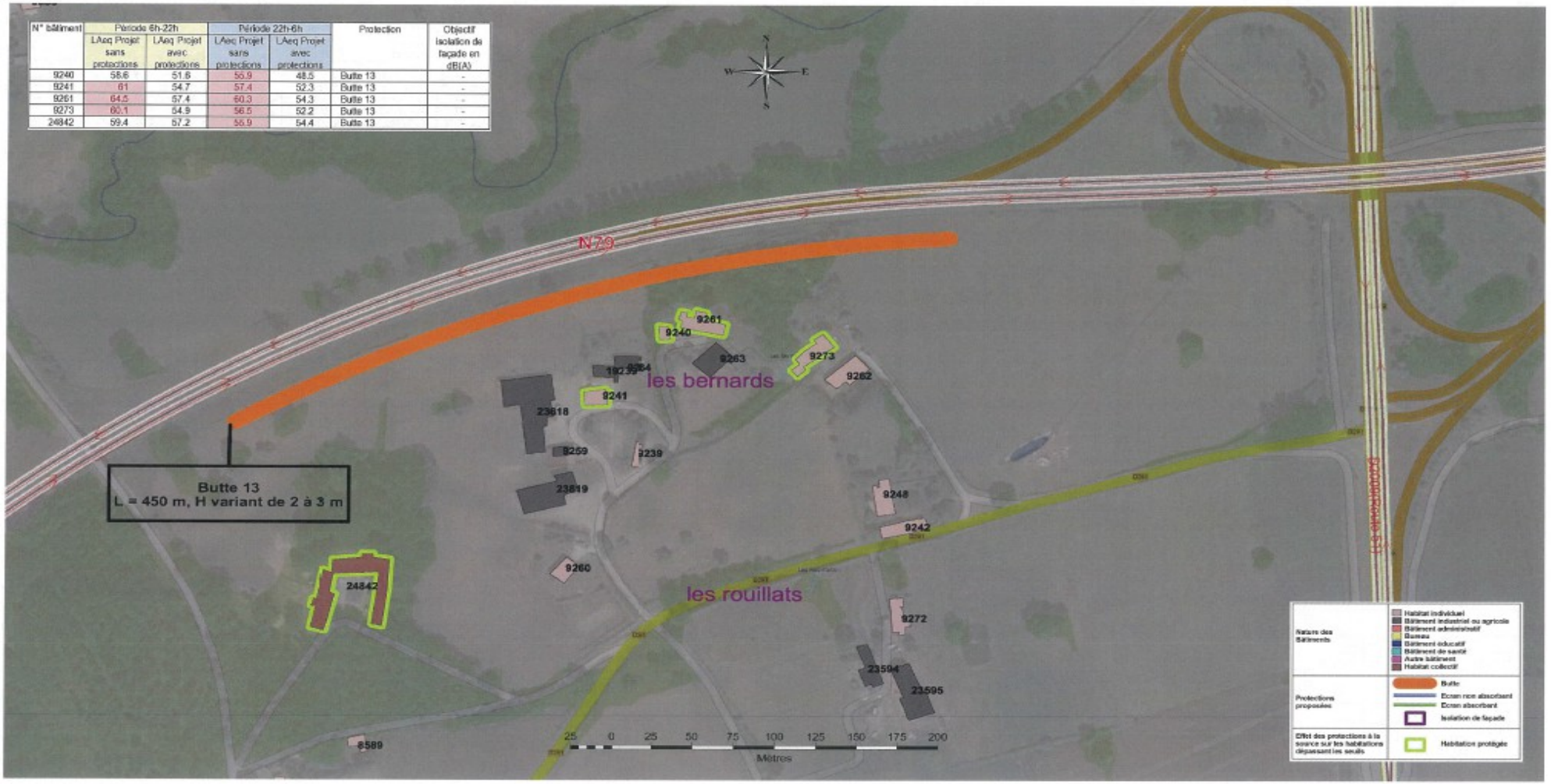

Dossier préalable à l'enquête DUP

Objectifs paysagers Impacts et mesures

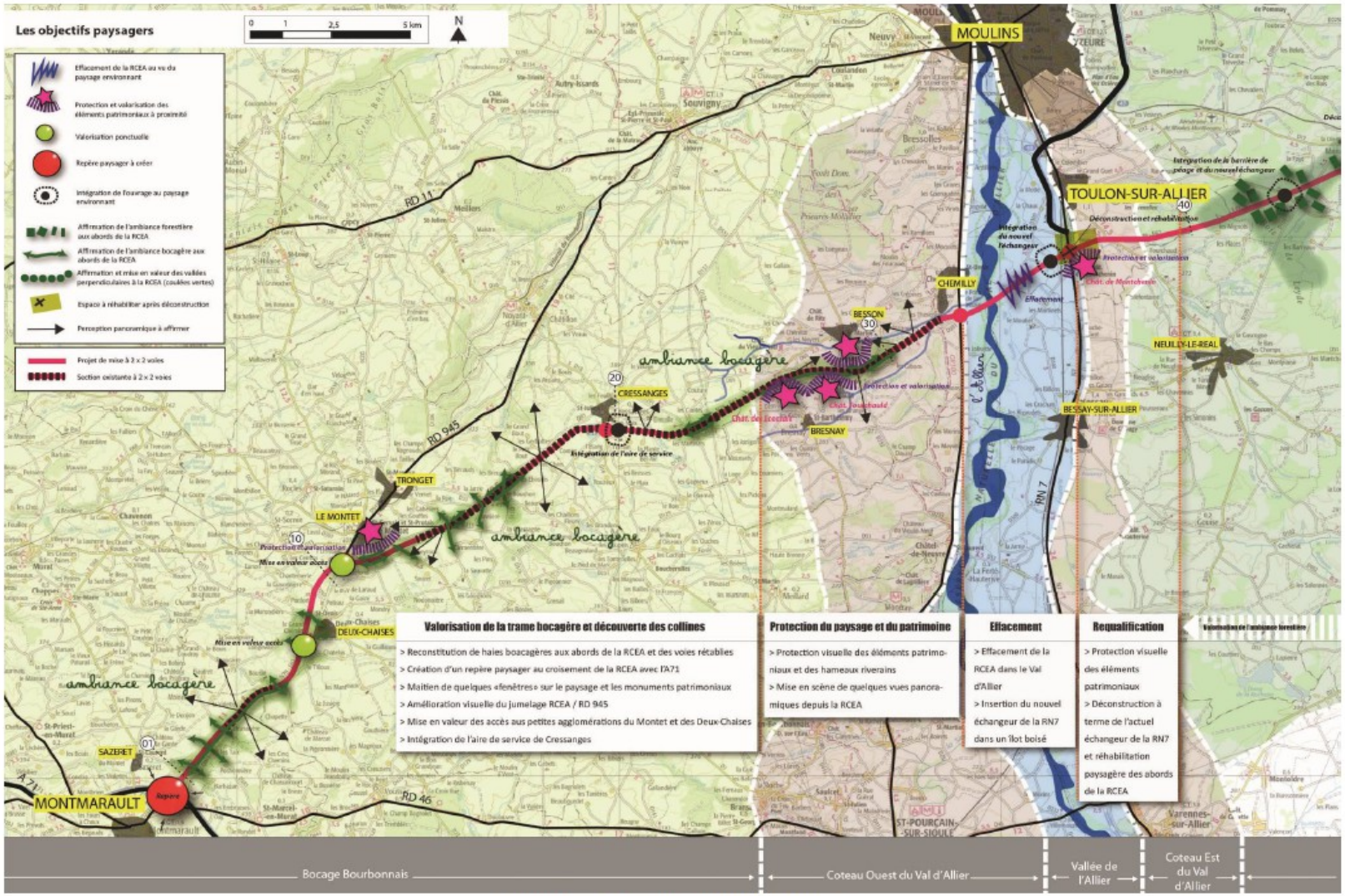

Carte 85 : Les objectifs paysagers (1/2) – Impacts / mesures

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Aménagement paysager Échangeur du Montet

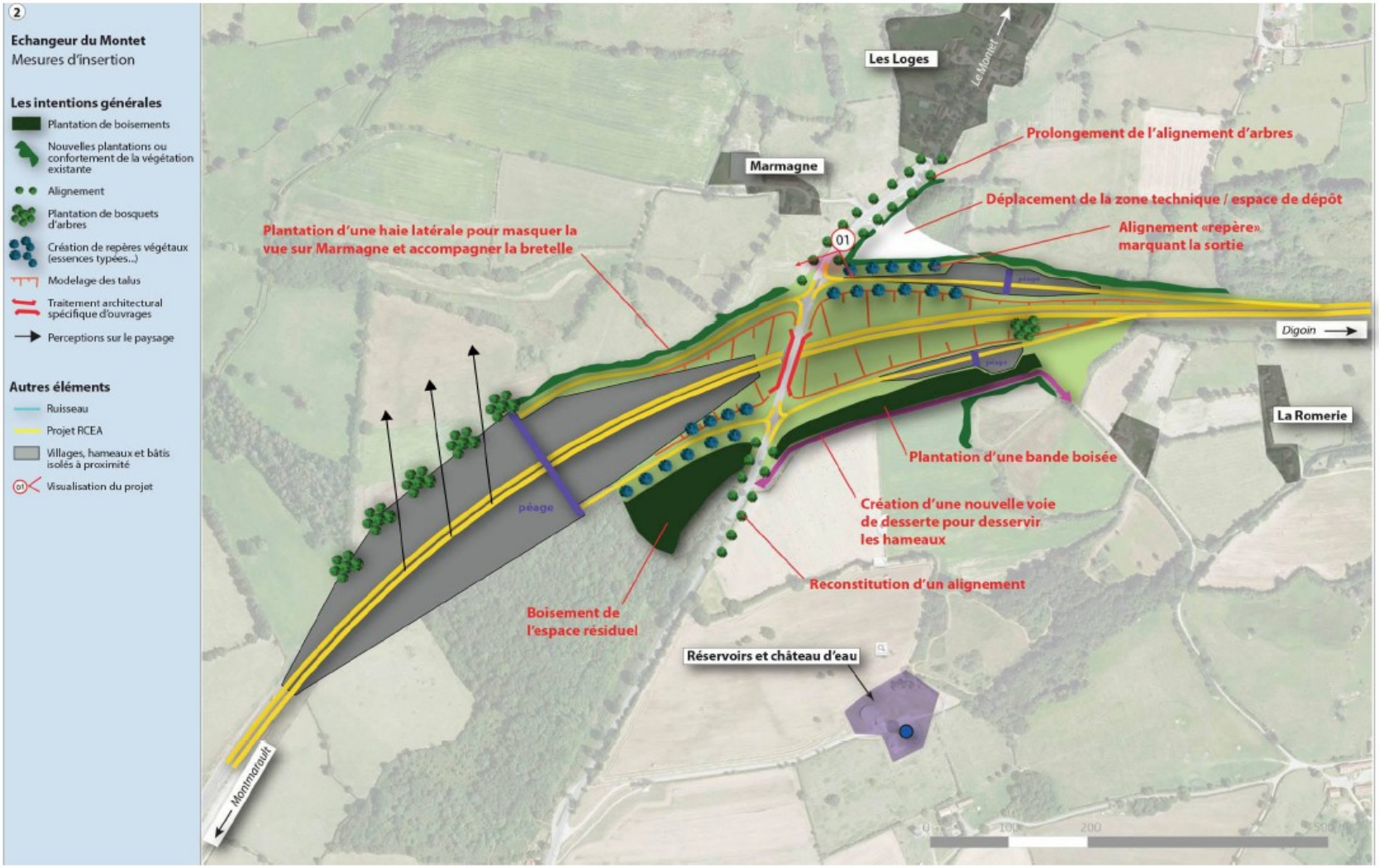

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Aménagement paysager Abords de Besson

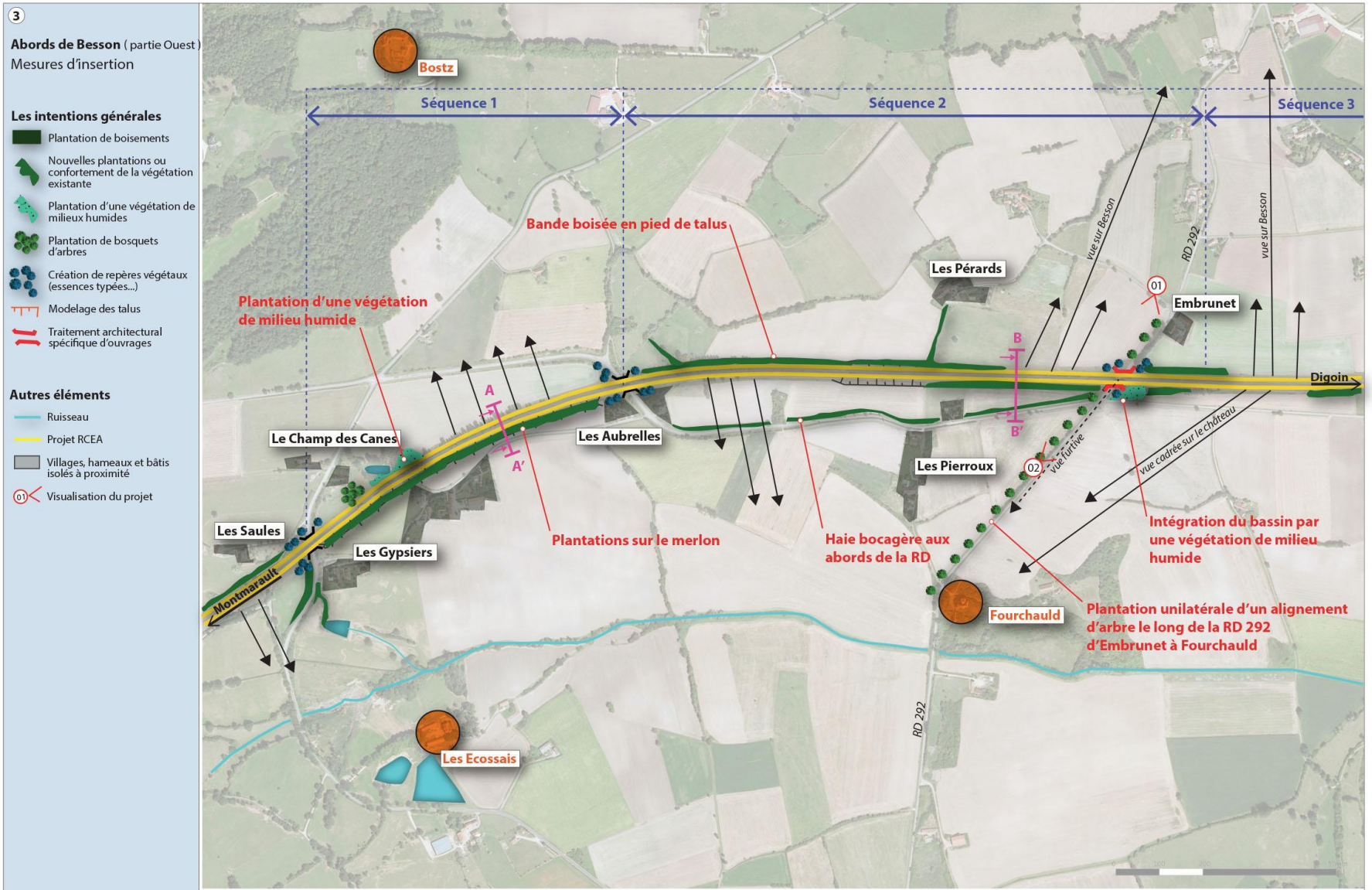

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Aménagement paysager Abords de Besson

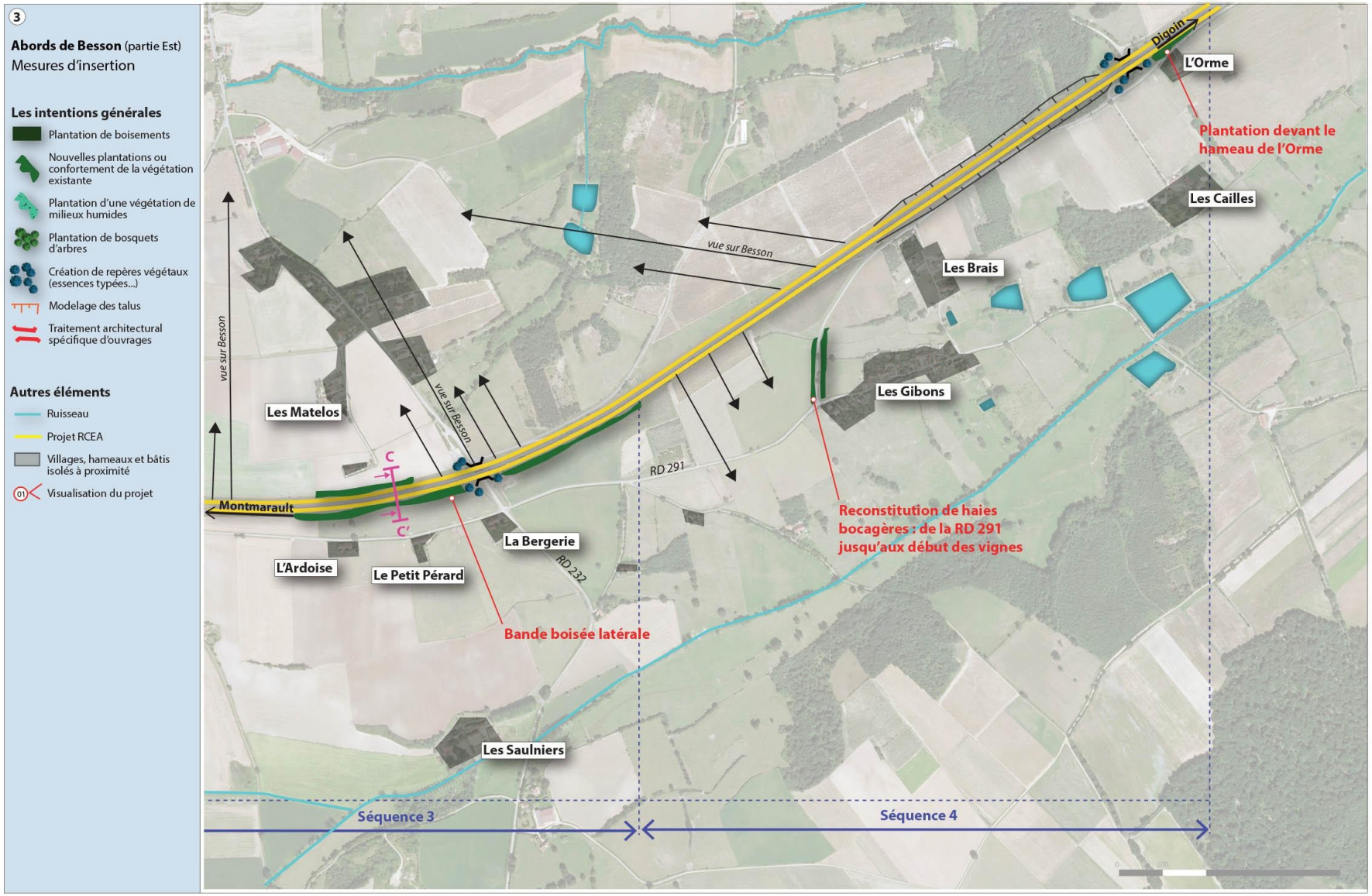

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 7 – Evaluation économique et sociale

Appréciation de l'intérêt de la réalisation du projet :

- Présentation du contexte socio-économique régional des transports
- Analyse stratégique : situation existante, objectifs du projet
- Analyse des effets du projet en terme sociaux, environnementaux et économiques

- Synthèse présentant les estimations sur le niveau d'atteinte des objectifs et sur les effets du projet, déclinés par catégorie d'acteurs : usagers (VL et PL) riverains, concessionnaire futur...

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Volume 8 – Dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme

- **Réduction d'Espace Boisé Classé (EBC)**
- **Complément apporté au règlement de différentes zones afin de permettre les travaux sur le RCEA d'affouillements et de terrassements notamment**

Calendrier

- **COPIL le 12 janvier 2015**

- **3 Réunions publiques :**
  13 janvier 2015 à Montmarault
  14 janvier 2015 à Dompierre-sur-Besbre
  15 janvier 2015 à Toulon-sur-Allier

- **Consultations Inter Services (locale et nationale) : de février 2015 à juin 2015**

- **Avis Autorité environnementale : de juillet à octobre 2015**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Calendrier

- **Enquête publique : janvier/février 2016**
- **Décret DUP : début 2017**
- **Signature du contrat de concession : mi-2018**
- **Études et procédures : 2018/2019**
- **Travaux : 2019/2020**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Information - Communication

- **Site internet DREAL - rubrique RCEA**
- **Mise en ligne :**

  *** des comptes-rendus du COPIL**

  *** des comptes-rendus des réunions publiques**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

Merci de votre attention

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie